



Assemblée générale

Cinquante et unième session

14^e séance plénière

Lundi 30 septembre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères et du culte de la Bolivie, S. E. M. Antonio Aranibar Quiroga. Je lui donne la parole.

M. Aranibar Quiroga (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais présenter les félicitations du Gouvernement et du peuple boliviens au Président Razali Ismail pour son élection à l'unanimité qui reflète l'admiration et l'estime qu'ont les peuples du monde pour la Malaisie et constitue une juste reconnaissance de ses mérites.

Ma délégation tient également à remercier le Président de la session précédente pour le travail extraordinaire qui a été accompli. Pour la délégation bolivienne, cela a été un grand honneur que d'exercer la vice-présidence de l'Assemblée sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Diogo Freitas do Amaral.

Mes félicitations vont également au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et je tiens à cet égard à lui faire part de notre plus sincère reconnaissance pour ses contributions très précieuses à la paix et à la coopération internationales, ainsi que pour son dévouement clairvoyant et constant à la cause des Nations Unies.

Je voudrais parler en premier lieu de certains aspects relatifs à la profonde réforme structurelle que vit mon pays.

Sur le plan interne, depuis 1993, le Gouvernement du Président Gonzalo Sánchez de Lozada a entrepris un processus simultané de transformation de l'État, de participation sociale et de mise en adéquation de la base productive de la société afin que la Bolivie puisse répondre de façon dynamique aux exigences de changement qui caractérisent la vie internationale contemporaine.

Le fondement de la gestion actuelle du Gouvernement bolivien est la consolidation des institutions démocratiques et participatives et la conviction que le développement économique doit être compatible avec le souci de la nature et de l'environnement, en d'autres termes, il doit être réalisé dans le cadre d'un développement durable et du respect de la diversité ethnique et culturelle, afin de rendre possible l'unité dans la diversité.

Le plan national de mon gouvernement accorde la plus grande priorité à la lutte contre la pauvreté. Il vise essentiellement à accroître les débouchés et cherche à améliorer la qualité de vie de tous les Boliviens, afin d'aborder le XXI^e siècle à la tête d'un État moderne, décentralisé et participatif. C'est vers cette perspective que s'orientent les politiques de participation populaire, de réforme éducative et de privatisation des grandes entreprises publiques.

Notre action en faveur des enfants, des femmes et des vieillards fait partie de ce scénario de transformations.

Nous oeuvrons sans relâche à la réduction de la mortalité infantile et maternelle, à l'amélioration des niveaux de nutrition et à la fourniture d'aide à ceux qui en ont un besoin urgent. Cette tâche représente un aspect essentiel de notre effort en vue d'améliorer la situation des familles pauvres.

Mon pays est fier de son caractère pluriculturel et multiethnique, c'est pourquoi il cherche à promouvoir l'avancement des peuples autochtones. Le Vice-Président de la République, M. Víctor Hugo Cárdenas, est un représentant illustre du peuple aymara de Bolivie.

Sur le plan international nous continuons de contribuer activement à la coexistence pacifique entre les États et de faire en sorte que la justice internationale devienne une réalité.

Notre position se fonde sur les principes de l'égalité des droits des États, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures, la non-reconnaissance de l'acquisition de territoires par la force, le respect des droits de l'homme et les autres principes fondamentaux du droit international.

L'appui que nous accordons aux organisations intergouvernementales et en particulier à l'ONU et à l'Organisation des États américains (OEA) reflète notre confiance dans les possibilités que la coopération multilatérale offre dans un monde de plus en plus complexe et interdépendant.

Au plan régional, nous recherchons l'intégration économique de l'Amérique latine et des Caraïbes afin d'établir des conditions idéales pour édifier la communauté hémisphérique et assurer notre présence conjointe sur les marchés en pleine expansion qui s'ouvrent à tous.

Nous cherchons à nous rapprocher au maximum des pays qui partagent nos réalités sous-régionales et nous participons à différents processus d'intégration. Cette politique a conduit la Bolivie à signer un accord sur une zone de libre-échange avec les principaux membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) — l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay — ainsi que des conventions visant à actualiser et à relancer la communauté andine qui comprend la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela. Cette politique a également permis l'entrée en vigueur de nombreux traités multilatéraux visant à traduire dans la réalité nos expériences et nous a amenés à favoriser les échanges matériels et spirituels entre les nations.

L'intégration physique avec les pays de la région constitue un autre thème central qui mérite une attention prioritaire. Nous travaillons activement à la définition de

corridors interocéaniques et nous attachons une grande importance à l'avenir du Bassin du Rio de la Plata et au Traité en vue de la coopération amazonienne.

S'agissant de la question maritime de la Bolivie, je dois informer la communauté internationale que, comme les années précédentes, la Bolivie a réitéré dans différentes instances sa volonté politique d'entamer des négociations qui tiennent dûment compte des intérêts de toutes les parties concernées et assurent la présence souveraine de la Bolivie dans l'océan Pacifique.

Il n'existe pas encore une volonté claire d'entamer ce dialogue. Toutefois, les contacts pris concernant cet événement nous permettent de dire que, malgré les difficultés découlant de l'histoire et des suspensions ultranationalistes, on est en train de jeter les bases objectives et de changer les mentalités pour favoriser la solution opportune des problèmes anciens grâce aux échanges d'idées, à l'instauration de la confiance mutuelle, à la reconnaissance des intérêts communs et à la compréhension hémisphérique, afin que, dans un avenir proche, la fraternité, l'équité, la justice et les exigences de la paix et de la coopération internationales l'emportent réellement.

Au cours de cette année, la Bolivie a eu l'honneur d'assurer le secrétariat pro tempore du Groupe de Rio, haute instance de consultation et de concertation politique pour un groupe important de pays d'Amérique latine et des Caraïbes. C'est en cette qualité que la Bolivie a été le siège de la sixième réunion institutionnalisée des ministres des affaires étrangères du Groupe de Rio et de l'Union européenne, qui a eu lieu en avril dernier, dans la ville de Cochabamba, et à l'occasion de laquelle la volonté d'action conjointe entre les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe occidentale a été réaffirmée. Cette réunion a renforcé les liens existant entre les deux régions, liens fondés sur le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales des citoyens et les principes de la démocratie et le pluralisme politique.

Entre autres questions, les ministres ont signalé le danger que posent les drogues et leurs problèmes connexes, reconnaissant l'importance de maintenir le dialogue politique sur cette question au plus haut niveau et la nécessité de renforcer le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). La réunion a demandé à la communauté internationale de faire face à ce phénomène grâce à une action conjointe fondée sur le principe du partage de la responsabilité mondiale. À cette fin, la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998 pour aborder cette

question cruciale a été envisagée et appuyée. La prise de conscience universelle de la nécessité de cette action conjointe a atteint son point culminant et la Bolivie espère que la réunion proposée permettra de dégager des orientations positives pour en finir avec le fléau des drogues.

Je suis également heureux d'informer les membres que les 3 et 4 septembre, dans la ville de Cochabamba, en Bolivie, a eu lieu une rencontre des chefs d'État et de gouvernement des pays du Groupe de Rio, à l'occasion du dixième anniversaire de la création de ce mécanisme permanent. Cela a été un grand honneur pour mon pays que de recevoir la visite de tant de personnalités illustres.

Les Présidents et les Premiers Ministres réunis à Cochabamba ont constaté avec satisfaction que notre région avait fait des progrès importants dans la lutte contre la délinquance internationale. Ils en ont donné pour preuve la signature à Caracas de la Convention interaméricaine contre la corruption, les résultats de la Conférence spéciale interaméricaine sur le terrorisme qui s'est tenue à Lima, et les progrès réalisés dans l'élaboration d'une stratégie hémisphérique contre les drogues et les délits connexes, dans le cadre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD).

Les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés satisfaits de ce que notre région soit devenue la première zone exempte d'armes nucléaires grâce à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La Déclaration finale du dixième sommet a exprimé la position conjointe des dirigeants de la région à l'égard de questions telles que la démocratie représentative et la lutte contre la pauvreté; elle a témoigné de leurs convictions profondes à l'égard du développement durable; elle a formulé des orientations précises sur l'intégration et le commerce régionaux; elle a exprimé sa ferme intention de continuer la lutte contre les drogues et les délits connexes; elle a souligné de façon particulière l'importance de la Convention interaméricaine contre la corruption; et elle a mis à nouveau l'accent sur l'importance que dans leur position de lourde responsabilité les dirigeants attribuent à l'intégration culturelle.

Ma délégation a demandé au Secrétariat des Nations Unies de faire distribuer le Document final de la réunion de Cochabamba à toutes les délégations présentes à l'Assemblée générale.

S'agissant de la question relative à l'extraterritorialité des lois nationales, question très délicate pour les peuples et les gouvernements du monde entier, la rencontre au sommet du Groupe de Rio a exprimé son rejet de toute tentative visant à imposer des sanctions unilatérales à caractère extraterritorial à un pays, car cela est contraire aux normes qui régissent la coexistence entre les États, ignore le principe fondamental du respect de la souveraineté et constitue en outre une violation flagrante du droit international.

La Bolivie ne doute pas que l'intelligence et le sentiment d'équité prévaudront dans cette question délicate et que l'on pourra trouver une solution à court terme qui favorisera la coexistence internationale et la liberté économique et commerciale pour tous les peuples du monde.

Il ne fait aucun doute que l'un des événements internationaux les plus remarquables de notre époque a été la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992.

En vue de jeter les bases d'un programme de travail favorisant le développement viable et s'appliquant à tout l'hémisphère, plusieurs réunions internationales, qui ont commencé avec le Sommet tenu à Miami en 1994, ont exprimé leur appui à la décision de convoquer une réunion au plan de l'hémisphère et au niveau des chefs d'État et de gouvernement, dans la ville bolivienne de Santa Cruz de la Sierra, les 7 et 8 décembre prochains. Elle offrira une nouvelle occasion de tracer la voie aux mesures à prendre aux plans national et international pour assurer le développement durable en tenant compte des objectifs socio-économiques et environnementaux et en réaffirmant l'importance que revêt l'obtention de nouvelles ressources supplémentaires pour assurer le financement du plan d'action qui sera adopté.

La Bolivie a offert d'oeuvrer fermement avec ses pays frères pour assurer le succès d'un événement aussi important. Nous sommes en outre certains que la solidarité interaméricaine engendrera des résultats positifs.

L'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale comporte plus de 160 points tout particulièrement intéressants pour la communauté internationale. Mon gouvernement est prêt à participer concrètement à l'examen et au règlement de chacun de ces points.

Les problèmes que posent la paix et la sécurité internationales nous préoccupent particulièrement, et nous sommes certains que le système des Nations Unies contribuera efficacement à trouver des solutions aux difficultés

que rencontrent tant de régions déchirées par les conflits et les guerres.

Comme je l'ai déjà dit, la Bolivie estime que nombre de situations de conflit s'expliquent par le fait que des problèmes sociaux et nationaux restent sans solution et que les injustices et les ressentiments s'accumulent depuis des siècles, par le fait que les intérêts géopolitiques et économiques alimentent l'affrontement depuis des décennies, de l'intérieur comme de l'extérieur, et surtout par le fait que les gouvernements sont incapables de coopérer d'une manière efficace qui permette d'apporter les solutions adéquates et pacifiques aux problèmes les plus sensibles.

Nous avons participé à tous les débats qui ont eu lieu sur les réformes de la Charte des Nations Unies, et nous pensons qu'il est fondamental de dégager le consensus en vue de renforcer le système multilatéral pour servir les intérêts de la communauté mondiale. Nous appuyons les positions du Mouvement des pays non alignés à cet égard.

Compte tenu de la situation internationale complexe, il est de plus en plus manifeste qu'il faut renforcer l'Organisation des Nations Unies, adapter ses structures et la renforcer en tant que cadre légitime pour examiner et coordonner le suivi et la mise en oeuvre des politiques universellement acceptées. En conséquence, la Bolivie estime qu'il est indispensable d'assurer le renforcement de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du rôle de la Cour internationale de Justice. S'agissant de l'élargissement du Conseil de sécurité, nous estimons que de l'Allemagne et le Japon doivent y siéger en tant que nouveaux membres permanents et que trois autres membres permanents parmi les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes doivent être choisis. L'augmentation du nombre des membres du Conseil devrait être complétée par un nombre suffisant de membres non permanents choisis dans le monde en développement. Il est évident que si le consensus pouvait se faire sur d'autres formules, il faudrait alors aussi tenir compte d'autres propositions, comme celle émanant de l'Italie.

Eu égard au veto, la Bolivie partage l'idée selon laquelle l'idéal serait pour la communauté internationale de progresser vers l'élimination de ce recours — et nous espérons que cela aura lieu dans un avenir proche. Entre-temps, le recours au droit de veto doit se limiter aux actions qui menacent véritablement la paix, aux ruptures de paix ou aux actes d'agression auquel se réfère le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La Bolivie est gravement préoccupée par la situation politique et sociale qui règne dans de nombreux pays africains. Nous sommes solidaires de tous ces pays comme nous l'avons été fraternellement de l'Afrique du Sud lorsqu'elle a connu des périodes particulièrement difficiles et nous invitons la communauté internationale, et en particulier les pays riches, à fournir une coopération ferme et généreuse pour pouvoir faire face aux graves problèmes économiques de ce continent.

Nous exprimons également notre solidarité à nos frères du Moyen-Orient. Nous estimons qu'il est temps de cicatiser les anciennes blessures et de trouver les moyens de parvenir à une paix juste et durable qui tienne compte de la nécessité d'assurer des frontières sûres pour tous et permette de régler une fois pour toutes la situation grâce à la création d'un État palestinien. Il faut également trouver une solution à la question de Jérusalem, des hauteurs du Golan et préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté pleine et entière de tous les États de la région.

Nous sommes heureux que la Bosnie-Herzégovine se soit engagée sur une nouvelle voie, celle de la compréhension, de l'unité et de l'édification de nouvelles institutions démocratiques.

Les pays frères de l'Asie nous donnent des exemples remarquables des possibilités qui s'offrent pour accélérer le développement économique. Les succès remportés dans cette région sont encourageants, et nous sommes certains qu'ils pourront, en faisant preuve de la même sagesse, trouver une solution aux problèmes sociopolitiques qui continuent de se poser à certains d'entre eux.

Nous sommes convaincus que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le 10 septembre 1996, constitue un pas important vers l'élimination totale des armes nucléaires. La Bolivie a signé les documents d'adhésion au nouveau Traité et espère prendre les dispositions, dans le cadre de la Constitution, devant mener à son approbation et à sa ratification dans un délai relativement court.

Nous insistons tout aussi fermement sur la nécessité de proscrire l'utilisation et la fabrication de mines antipersonnel qui font couler tant de sang dans les pays du monde.

Les points d'ordre économique et social soumis à l'examen de l'Assemblée générale méritent également toute notre attention car ils sont au nombre des tâches essentielles dont l'ONU doit s'occuper et qui requièrent la coopération internationale. Nous considérons que d'un point de vue in-

ternational, les questions relatives au respect des droits de l'homme et du développement démocratique dans tous les pays sont également des questions prioritaires.

Comme le savent les représentants, la Bolivie a présenté sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 1997-1998, dans le cadre des élections qui auront lieu au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la Bolivie respecte profondément les principes consacrés dans la Charte et applique une politique de reconnaissance et de soutien à cette Organisation universelle. Au cours de ces dernières années, mon pays a contribué aux forces de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) ainsi qu'au processus de vérification électoral en El Salvador et au Mozambique. Nous sommes également disposés à participer aux arrangements des forces de réserve des Nations Unies. Concernant Haïti, la Bolivie a eu le privilège de présider le Groupe ad hoc des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des États américains et a contribué aux effectifs de police lors de la première étape de normalisation démocratique de ce pays frère. La Bolivie souhaite poursuivre sa participation à toutes les activités des Nations Unies de nature à favoriser la paix et la coopération internationales.

À cet égard, je suis heureux de signaler que mon pays maintient de longue date d'excellentes relations diplomatiques avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et qu'il participe activement au Mouvement des pays non alignés, dont nous venons de célébrer le trente-cinquième anniversaire pour témoigner de nos convictions inébranlables et de notre coopération politique permanente.

Nous partageons des problèmes communs avec les pays en développement, les pays sans littoral et les petits États du monde. Notre amitié solide avec tous les pays d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie nous a permis de tirer des enseignements de leurs expériences importantes et de mieux comprendre leurs nombreux problèmes. Si nos nations soeurs représentées ici acceptent de nous honorer de leur confiance, la Bolivie s'engage à mettre son total dévouement au service de la communauté internationale au sein du Conseil de sécurité.

Alors que nous nous acheminons vers la fin du XXe siècle et que nous nous préparons à entrer dans un nouveau siècle et un nouveau millénaire, les peuples et les nations ne peuvent ignorer les tendances profondes vers des systèmes nouveaux et inédits de coexistence humaine.

À cet égard, nous devons nous assurer que des petits États participent activement sur la scène internationale à la promotion du rêve d'unité de l'humanité. Celui-ci ne pourra se réaliser que si les règles du jeu sont clairement définies et appliquées et si des instruments d'exécution universels efficaces sont créés. C'est ici, dans l'existence et le respect du droit et de la justice internationaux et des institutions qui les incarnent que les peuples, les nations et les États peuvent trouver l'étoile qui les guidera. Autrement, ils seront condamnés à des formes nouvelles et inquiétantes d'esclavage moderne. C'est la raison pour laquelle la Bolivie croit, aujourd'hui plus que jamais, en la validité de l'Organisation des Nations Unies et fera le maximum pour la défendre et la renforcer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais informer l'Assemblée que le représentant des Palaos a demandé à participer au débat général. Dans la mesure où la liste des orateurs a été close le mercredi 25 septembre 1996, je voudrais demander à l'Assemblée s'il existe une objection à l'inclusion de cette délégation dans la liste des orateurs pour le débat général? En l'absence d'objection, je considérerai que les Palaos doivent être inclus dans la liste des orateurs.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab.

M. Gurirab (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Votre élection, Monsieur le Président, représente un hommage approprié à vos qualités personnelles bien connues d'excellent diplomate et à la Malaisie pour le rôle constructif qu'elle joue dans les affaires du monde et pour les succès remarquables qu'elle a remportés dans le domaine du développement économique et de l'intégration sociale dans le pays.

Je ne peux oublier le rôle judicieux et décisif que vous avez joué en tant que Président du Conseil de sécurité dans la défense de nos intérêts contre les tentatives qui visaient à affaiblir l'efficacité du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie. Nos deux pays ont depuis uni leurs efforts en nouant des relations de coopération, qui se renforcent de plus en plus. Je vous félicite et vous souhaite tout le succès possible dans votre tâche difficile.

Votre Premier Ministre, M. Mahathir Mohamad, est un grand ami du peuple namibien. Sa voix éloquente met en lumière les questions internationales brûlantes plaidées par le Sud. Elle sert également à définir plus clairement la base du dialogue Nord-Sud, ainsi que le travail vital réalisé en faveur des pays en développement par le Groupe des 77 et de la Chine.

Votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, s'est acquis une place d'honneur dans l'histoire en présidant la commémoration de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je rends hommage à ses efforts louables et à sa contribution constructive.

Notre illustre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, s'est fait le champion dévoué de la Charte des Nations Unies; il a été un réformateur inflexible et un promoteur inlassable de la paix, du développement social et du maintien de la paix à travers le monde. L'Afrique tient en haute estime le Secrétaire général et soutient les efforts incessants qu'il déploie en faveur de la paix et pour assurer un avenir meilleur à l'humanité, attitude qui est commune à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à l'ONU et au Mouvement des pays non alignés.

Lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Yaoundé, les dirigeants africains ont fait preuve d'unité et de solidarité en approuvant la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général des Nations Unies.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été la célébration du succès et de la longévité de notre Organisation. Parallèlement, cela a été la célébration du triomphe de la volonté et de la détermination des dirigeants mondiaux autant que des citoyens de vaincre la tyrannie, l'hégémonie, la pauvreté, l'analphabétisme, les inégalités sociales et le sous-développement au milieu des richesses et des connaissances qui abondent dans le monde.

Depuis cette tribune, l'an dernier, le Président Nujoma avait déclaré :

«Ces 50 dernières années, l'Organisation a servi l'humanité en tant que marché universel de grandes idées et d'action collective.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 35e séance, p. 10*)

Le Président Nujoma a également déclaré que la promotion de la paix et de la sécurité mondiales avait pour objectif de préserver les générations futures du fléau de la

guerre et par ailleurs, de promouvoir le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Il s'agit d'engagement réels pour toutes les nations et tous les peuples et ils doivent être pleinement réalisés. Ils nous lient en tant que membres d'une espèce humaine et protecteurs les uns des autres.

Vous avez, Monsieur le Président, prononcé un réquisitoire devant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale dans votre discours d'acceptation du 17 septembre 1996. L'essence de vos propos était résumée dans les paroles suivantes, qui semblaient faire écho à celles de mon dirigeant :

«L'ONU doit commencer à faire preuve de réalisme et à placer les questions critiques, en particulier celles relatives à la pauvreté et à l'injustice sociale, au centre du débat national et public. Que faut-il pour cela? Il faut tout d'abord que les États Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour respecter les principes démocratiques et d'un sens des responsabilités. La nature de la pratique démocratique nécessaire à une telle entreprise se fonde sur des délibérations et des consultations sérieuses, de nature à minimiser les compromis et à optimiser les options les plus propices à protéger les valeurs universelles.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, Ire séance, p. 5*)

Je ne pourrais mieux dire.

On ne me convaincra jamais, et je n'accepterai jamais cette notion, que les armes nucléaires sont la garantie de la paix et de la sécurité mondiales, du développement, de la prospérité et de l'égalité entre nations. Au contraire, je suis convaincu que la paix, le désarmement, la démocratie, la coopération multilatérale et l'allocation de ressources peuvent donner libre cours à l'ingéniosité et à l'esprit d'initiative de l'être humain pour le plus grand bien du développement et du progrès social.

C'est pour ces raisons que la Namibie insiste sur le désarmement nucléaire complet à tous égards. L'autre jour, j'ai signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au nom de la République de Namibie, non pas parce qu'il est entièrement satisfaisant mais pour encourager les travaux de désarmement en cours, en gardant à l'esprit l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les armes nucléaires, ainsi que les Traités de Pelindaba, Rarotonga et Tlatelolco, qui ont créé des zones dénucléarisées en

Afrique, dans le Pacifique Sud et en Amérique latine, respectivement.

L'Afrique est blessée, tout comme l'âme de notre peuple, le peuple africain, qui se consume dans la misère et les troubles. Son humanité et ses vies inestimables ont été privées de toute dignité et de toute valeur. Combien de temps encore devons-nous tolérer ce carnage et cette déshumanisation en Somalie, au Burundi et dans d'autres régions tourmentées d'Afrique?

La lueur d'espoir qu'ont fait scintiller au Libéria la signature récente de l'accord de paix parrainé par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) et l'investiture de Mme Ruth Perry, première femme à obtenir le statut de chef d'État en Afrique, ne doit pas être éteinte par les usurpateurs de pouvoir sans scrupule et les opportunistes politiques. Au contraire, le nouveau chef d'État doit recevoir tout l'appui nécessaire pour lui permettre de suivre la voie nationale de la démocratisation, de la réconciliation et de la reconstruction pour tous les Libériens.

Le partenariat et la coopération établis de longue date entre l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies devraient avoir une incidence marquante dans la nouvelle situation favorable qui prévaut au Libéria eu égard à la stabilisation de la transition et de la prévention de tout renversement militaire. Tout comme le maintien de la paix dépend de la volonté internationale, la réussite des processus de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits dépend de l'appui international. C'est là que la diplomatie préventive, le maintien et le rétablissement de la paix contribuent ensemble au bien-être général.

M. Salim Ahmed Salim, le très compétent et dévoué Secrétaire général de l'OUA, est impatient d'appliquer à toutes ces situations de conflit le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Mais les ressources lui font défaut, ainsi que le personnel et la capacité nécessaire pour s'acquitter de ce travail. La Namibie continuera de fournir sa contribution en dépit de ses moyens limités. Nous exhortons la communauté internationale à accorder une aide généreuse à l'OUA à cette fin.

Le trafic des drogues est une horrible maladie mortelle qui pénètre la trame sociale. Les seigneurs de la drogue sont des bandits notoires qui ne sont pas différents des responsables du crime organisé, car leur trafic entraîne une corruption tentaculaire qui infiltre les gouvernements, les entreprises et la société civile et prend pour cible les jeunes, les étudiants et même les enfants. Les États membres de la

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont signé récemment un protocole sur le trafic des drogues dans notre région et sont convenus de coordonner leurs mesures d'application effective des lois pour combattre ensemble cette menace.

Aujourd'hui, dans de nombreuses parties du monde, le risque d'être victime de mines terrestres antipersonnel s'est accru dans des proportions astronomiques. Ce risque existe également en Afrique australe, surtout en Angola, mais aussi au Mozambique et en Namibie. C'est un autre domaine où la SADC conjugue les efforts de ses membres au profit d'initiatives régionales.

La coopération entre la SADC et l'Union européenne nous a permis de bénéficier des ressources et des compétences nécessaires pour affronter plus efficacement ce très grave problème. C'est pourquoi la Namibie se félicite de l'initiative prise à ce sujet par mon collègue, M. Klaus Kinkel, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, et qu'elle appuie son Programme d'action en sept points sur les mines antipersonnel.

À cet égard, nous encourageons d'autres initiatives en cours visant à interdire les mines terrestres antipersonnel, ainsi que les travaux louables réalisés dans certains pays dans le domaine du déminage, y compris en Namibie. La Namibie, appuie donc l'inscription de la question de l'interdiction des mines antipersonnel à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence du désarmement à Genève.

Dans l'intérêt de la démocratisation et de la réconciliation nationale, et de façon à atténuer les disparités sociales graves et entachées de préjugés raciaux qui sont l'héritage de l'apartheid, la Namibie a demandé à l'ONU et au reste de la communauté internationale de lui accorder un statut comparable à celui des «pays les moins avancés». Jusqu'ici, notre requête est restée pratiquement — bien que, pour être juste, je doive dire qu'elle ne l'est pas restée complètement — lettre morte. Tout en renouvelant notre appel, il est important d'exprimer notre reconnaissance pour la mise en oeuvre de la résolution 46/204 de l'Assemblée générale, au sujet d'un statut «comparable» à celui des pays les moins avancés, qui a aidé la Namibie de façon constructive. Cela a été rendu possible par les États Membres de l'ONU, ainsi que par les institutions spécialisées. Nous les remercions de nous avoir appuyés et d'avoir prolongé le statut «comparable» de trois autres années.

Nous pensons, comme la majorité, que la croissance économique, la création d'emplois, la mise en valeur des ressources humaines et l'égalité entre hommes et femmes

sont les armes visibles et qualitatives utilisées pour remédier aux troubles et aux ruptures d'ordre social.

Sans exception, pendant la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants du monde ont traité, d'une manière ou d'une autre, de la démocratisation, de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU. C'est ce qui s'imposait de faire. La réforme du système de l'ONU se fait sentir depuis des décennies.

Alors que le processus de réforme lui-même est toujours sur les rails, l'élan qu'il avait pris semble avoir ralenti pour une raison ou une autre.

La position commune de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des pays non alignés et d'autres instances et personnes à l'esprit ouvert est fondée sur le principe de la représentation équitable et de la transparence pour ce qui est de la prise de décisions à tous les niveaux de notre Organisation.

Dans ce contexte, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes méritent chacun de recevoir au moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité et il serait bon d'augmenter parallèlement le nombre de sièges non permanents dans un esprit de démocratie et d'équité. La Namibie a déjà dit à maintes reprises quelle était sa position eu égard aux sièges à accorder au Japon et à l'Allemagne en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, mais cette décision ne doit pas être prise sans examiner en même temps la représentation envisagée pour les trois continents déjà mentionnés.

Dans le même temps, la Namibie estime que les auteurs de la Charte des Nations Unies n'entendaient pas que l'Assemblée générale joue le rôle d'un organe secondaire à celui que jouent tous les autres organes principaux. C'est un parlement universel de membres égaux qui partagent la même préoccupation en matière de paix mondiale et de sécurité, de survie et de prospérité humaines.

Il est donc raisonnable de dire que la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas faire de l'Assemblée une simple chambre d'enregistrement d'autres organes principaux, qu'il s'agisse du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social. Nous aimerions, en fin de compte, qu'il existe au sein du système des Nations Unies, des organes et des institutions bien équilibrés et mutuellement complémentaires.

Le multilatéralisme est l'essence du système des Nations Unies. Les décisions prises à la majorité des États Membres ne devraient pas être modifiées dans l'intérêt de quelques-uns par décret administratif. C'est à l'Assemblée générale elle-même, si nécessaire, de réviser ou de changer toute activité dans les programmes ou tout besoin en matière de personnel précédemment approuvés.

Outre la réaffirmation de leur attachement constant à la coopération Sud-Sud et à son renforcement, les États membres du Groupe des 77 et la Chine ont lancé dans leur dernier rapport un nouvel appel en faveur d'un système commercial multilatéral juste et prévisible qui assurerait l'intégration complète de l'économie des pays du Sud à l'économie mondiale et au système commercial international naissant.

À cette fin, le Sud attache une grande importance à la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce, qui doit avoir lieu à Singapour en décembre 1996. La Namibie appuie vigoureusement cette réunion.

En 1993, l'accord de paix israélo-palestinien et la création de l'Autorité palestinienne avaient renforcé l'espoir d'une paix durable au Moyen-Orient. Malheureusement, les effusions de sang et l'hostilité menacent une fois de plus de faire dérailler le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Arafat ne peuvent pas perdre une minute de plus. Il faudrait organiser sans tarder une réunion en tête-à-tête et prendre des mesures communes d'urgence, ce qui devrait être une question de routine, pour mettre fin sans délai au cercle vicieux de la violence. Le premier pas dans cette direction est de mettre fin immédiatement à la création de nouvelles colonies de peuplement et aux travaux de reconstruction dans la vieille ville de Jérusalem. Les initiateurs ainsi que les amis du processus de paix de Madrid devraient également user de leur influence pour rétablir le partenariat visant un règlement d'ensemble, juste et durable qui est de l'intérêt bien compris de toutes les parties au Moyen-Orient, et notamment pour l'exercice de l'autodétermination par les Palestiniens et la création d'un État indépendant qui leur soit propre.

Et, bien sûr, nous n'oublions pas la Bosnie. La Namibie espère que les progrès accomplis jusqu'à présent se poursuivront et mèneront éventuellement à une paix durable et à la réconciliation dans cette région.

La Namibie ne peut pas avoir deux avis quant à la question de l'autodétermination et de la décolonisation. Le Sahara occidental appelle de tous ses voeux l'autodétermination et la décolonisation. Ce n'est que lorsque ces objectifs seront pleinement réalisés que l'Afrique et l'ONU pourront se flatter de l'émancipation complète de notre vénéré continent.

La Namibie se félicite des contacts de haut niveau qui viennent de commencer entre le Royaume du Maroc et la République arabe Sahraouie démocratique. Je voudrais les engager à maintenir et à intensifier ces pourparlers politiques encourageants. L'objectif que nous voudrions tous atteindre, je pense, est la tenue la plus rapide possible d'un référendum sous l'égide de l'ONU dans lequel seuls les véritables Sahraouis pourraient exprimer leur volonté sans entraves et assumer leur destin.

Il y a une longue mise à jour sur l'Angola dans le rapport annuel du Secrétaire général. Dans l'importante déclaration qu'il a prononcée à l'Assemblée générale le 23 septembre 1996, mon collègue Venancio de Moura, Ministre des Affaires étrangères de l'Angola, a donné aux représentants d'utiles informations additionnelles sur la situation inquiétante qui règne dans son pays, notamment sur les questions politiques et constitutionnelles.

Il m'est difficile d'ajouter quelque chose à ces informations. Les souffrances qu'endurent nos frères et soeurs en Angola, sans parler des enfants, suscitent néanmoins en Namibie une profonde inquiétude. La Namibie est également préoccupée par la fin prochaine de la présence en Angola de la Mission de vérification des Nations Unies (UNAVEM III), laquelle a des incidences financières dues aux obstacles et aux retards qui ne cessent de surgir dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Quoiqu'il en soit, la Namibie, qui est liée à l'Angola par le sang et une destinée commune, demeure aux côtés de ce pays. C'est la raison pour laquelle notre contingent militaire à UNAVEM III restera en Angola tant que la mission n'aura pas été achevée avec succès.

Cette semaine, les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe, organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité, sous la vice-présidence du Président Robert Mugabe, se réuniront à Luanda pour un échange de vues sur la situation grave qui règne en Angola et les répercussions qu'elle entraîne pour la région, l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble du monde. Le Président Nujoma participera à cette réunion importante et opportune.

Avant d'achever ma déclaration, je souhaiterais dire que le défi permanent auquel est confrontée l'ONU aujourd'hui et auquel elle sera confrontée au siècle prochain est celui que pose la relance du multilatéralisme en tant que clef de voûte des relations internationales et la coopération constructive dans le nouvel ordre mondial.

Nous ne pouvons édifier ce nouvel ordre mondial en faisant preuve d'un esprit orienté vers l'affrontement, l'intervention militaire, le blocus économique et les assassinats politiques. Dans ce monde de coopération et de libre échange, il n'y a pas de place pour lui.

L'Assemblée générale, instance où tous les États Membres des Nations Unies sont représentés, est le lieu idéal pour régler les intérêts conflictuels des riches et des démunis, guidés en cela par les principes d'égalité, de justice et d'équité.

Enfin, je voudrais achever ma déclaration en citant les dernières paroles de l'allocution prononcée ici par le Président Nujoma :

«L'avenir appartient à la jeunesse et aux enfants. Notre devoir collectif doit être de renforcer leur vision d'un avenir de paix, d'harmonie et de prospérité dans un esprit de fraternité et de coopération.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 35e séance, p. 11*)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Ali Alatas.

M. Alatas (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Nous nous félicitons particulièrement de voir un éminent représentant d'un pays voisin et frère, membre également de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), présider nos séances. Votre élection à cette haute fonction est également une reconnaissance bien méritée de vos qualités personnelles et de vos réalisations professionnelles ainsi que du large rôle que joue la Malaisie dans les affaires régionales et mondiales.

Je voudrais également adresser nos félicitations à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, qui a su présider avec compétence la cinquantième session historique.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour ses nombreuses réalisations, ses efforts inlassables en faveur de la paix et du développement et pour la manière avisée avec laquelle il dirige les activités de l'Organisation en cette période de défis.

Au cours de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies l'année dernière, nous avons pu voir au sein de la communauté internationale un renouveau d'espoir et d'optimisme lors du bilan des réalisations que l'Organisation mondiale a été en mesure de mener à bien, en dépit des nombreuses contraintes qui lui ont été imposées. Nous avons renouvelé notre détermination à renforcer l'ONU et nous nous sommes engagés de nouveau à faire nôtre la vision de la paix mondiale qui a inspiré les pères fondateurs de l'Organisation ainsi qu'à respecter les idéaux et principes consacrés dans la Charte. Cet engagement renouvelé était tout à fait opportun et nécessaire, car depuis la fin de la guerre froide, le monde connaît des changements considérables qui donnent lieu à de nouveaux défis et des tendances contradictoires dans les relations internationales. En outre, de nouveaux horizons se sont ouverts et un sentiment plus profond de l'interdépendance a poussé les nations à imaginer des modes de coopération beaucoup plus réalistes et mutuellement avantageux.

Bien que ces événements aient ravivé les espoirs d'un monde plus pacifique et plus sûr, il n'en demeure pas moins que la réalité profonde est que notre planète est loin d'être un endroit de paix. Les conflits violents continuent d'embraser de nombreuses régions du monde. Les États nations et les institutions internationales luttent frénétiquement pour s'adapter aux circonstances politiques et économiques qui ne cessent d'évoluer. Les armes de destruction massive continuent de faire peser la menace terrible d'une catastrophe mondiale. Compte tenu de tout ceci, il n'est pas étonnant qu'après avoir assisté à une résurgence momentanée des espoirs, nous soyons de nouveau témoins d'une attitude collective empreinte de frustration et de vulnérabilité.

Le défi majeur auquel est confrontée notre époque est donc d'imaginer un système plus efficace de gouvernement mondial afin de pouvoir gérer les exigences et les vicissitudes de la mondialisation et de l'interdépendance. Comme l'ont récemment souligné dans une déclaration les 16 chefs d'État ou de gouvernement, y compris le Président de l'Indonésie, les nations doivent s'écarter de leurs préoccupations immédiates, se concentrer sur leurs intérêts communs à long terme et apporter de nouvelles idées. Des initiatives constructives sont nécessaires et le multilatéralisme doit être réaffirmé et renforcé.

La coopération mondiale ne peut toutefois répondre aux besoins et aux espoirs des peuples si l'Organisation des Nations Unies n'est pas plus forte et apte à assurer la cohérence d'une telle coopération. Si l'on veut que les affaires planétaires soient conduites plus efficacement à la satisfaction de tous, il est nécessaire que l'ONU en soit le principal mécanisme et la principale source de légitimité. La revitalisation de cette institution internationale grâce à un processus global de restructuration et de démocratisation de ses principaux organes et de ses principales fonctions est par conséquent devenue absolument nécessaire.

Il est capital que l'Assemblée générale, qui est l'organe suprême chargé de délibérer et de prendre les décisions au sein du système des Nations Unies, fonctionne efficacement. Du reste, le renforcement du rôle de l'Assemblée générale est la condition *sine qua non* de l'actuel processus de réforme et de revitalisation des Nations Unies.

La réforme du Conseil de sécurité est tout aussi cruciale, car le Conseil doit refléter les réalités contemporaines et tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement, qui composent la majorité écrasante de l'Organisation. Il est anachronique et parfaitement anormal que l'Europe soit surreprésentée, l'Asie sous-représentée et que l'Afrique et l'Amérique latine ne soient pas du tout représentées puisqu'elles n'occupent aucun siège permanent au Conseil. À notre avis, les nouveaux membres permanents devraient être choisis non seulement sur la base d'une représentation géographique équitable, mais aussi en fonction de critères tels que leur poids politique, économique et démographique, leur potentiel et leur palmarès en matière de promotion de la paix, de la sécurité et du développement, aux plans régional et mondial, et leur volonté d'assumer les responsabilités qui incombent aux membres permanents.

Le Conseil économique et social est en cours de revitalisation afin de lui permettre d'avoir une relation plus dynamique avec l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies. Or, malheureusement, le Conseil économique et social n'est toujours pas à même de jouer pleinement son rôle vital, à savoir d'aider les Membres des Nations Unies à s'adapter aux exigences complexes de la mondialisation. Les réformes et les ajustements dont fait l'objet le Conseil doivent être approfondis afin d'améliorer sa coopération, non seulement avec les autres organes des Nations Unies, mais aussi avec des institutions internationales aussi importantes que celles de Bretton Woods.

Toutefois, tous les efforts pour revitaliser, réformer et démocratiser l'Organisation des Nations Unies seront vains si en définitive l'Organisation est paralysée par la banque-

route financière. Si la situation financière actuelle de l'Organisation dure — et elle durera tant que certains de ses principaux États Membres refuseront de s'acquitter de leurs contributions juridiquement dues — on court le risque de voir s'effondrer les opérations de maintien de la paix et de voir compromettre de nombreux efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Le fonctionnement même de l'Organisation sera sérieusement remis en question et les objectifs de la réforme seront compromis. Aucune organisation ne peut être réformée en étant affamée. Curieusement, les pays qui insistent le plus pour que des réformes et des économies soient faites sont ceux-là mêmes qui ont refusé de financer le nouveau budget d'austérité. Pendant plus de 50 ans, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont participé à toute une gamme d'activités qui touchent tous les aspects de la vie de l'homme de par le monde. Si ces activités fondamentales devaient elles aussi stopper du fait de la banqueroute des Nations Unies, ce serait une énorme tragédie humaine.

Des arsenaux nucléaires à la puissance destructrice phénoménale continuent de représenter une menace pour toute la vie sur Terre. Nous pensons que le moment est venu que la Conférence du désarmement crée un comité spécial chargé de négocier un programme de désarmement nucléaire et l'élimination définitive de toutes les armes nucléaires dans un délai précis. J'espère que le récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le caractère illégal du recours à la menace ou à l'emploi de l'arme nucléaire servira de catalyseur à cette fin.

Les 10 pays de l'Asie du Sud-Est ont récemment fait une contribution majeure à la cause du désarmement nucléaire. Lors du sommet historique de Bangkok de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les sept dirigeants de l'ANASE ont, avec les dirigeants du Laos, du Cambodge et du Myanmar, signé le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. L'ANASE oeuvre maintenant pour la rapide entrée en vigueur du Traité. Nous espérons que les puissances nucléaires entérineront bientôt le Traité en signant son Protocole. Ainsi, outre le Traité sur l'Antarctique et les traités de Tlatelolco et de Rarotonga, la conclusion du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, fait qu'une vaste portion de l'hémisphère Sud se trouvera à l'abri de la menace nucléaire. En ce qui concerne les armes chimiques, je suis heureux d'informer l'Assemblée générale que l'Indonésie est désormais à l'étape finale du processus de ratification de la Convention sur les armes chimiques.

L'autre événement positif a été la signature, il y a quelques jours, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires après deux ans et demi de négociations ardues à la Conférence du désarmement. En effet, depuis 30 ans, la communauté internationale n'a cessé d'insister sur la nécessité de pareil traité pour tenter d'enrayer la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. Le Traité interdit à jamais les explosions nucléaires expérimentales par tous les États et dans tous les milieux; il veille à ce que l'interdiction soit réelle et vérifiable; et il jette les bases de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Devenu une réalité grâce à d'importants compromis, le Traité est toutefois encore loin du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que la communauté internationale envisageait depuis si longtemps. Il permet encore la forme la plus sophistiquée d'essais nucléaires : la simulation. Par conséquent, il n'est pas véritablement complet, au sens strict du terme. Il ne tient pas non plus compte de la question du désarmement nucléaire. Par contre, il limite la course aux armes nucléaires en rendant plus difficile l'expansion ou la modernisation des arsenaux nucléaires. Toutefois, l'humanité ne peut se passer du Traité d'interdiction, si imparfait soit-il. Notre expérience collective dans le domaine du désarmement nous a montré que si on laisse passer une occasion bien réelle dans l'espoir d'une meilleure hypothétique, on risque des retards dommageables, voire une régression irréversible. Ayant signé le Traité dans cet esprit, l'Indonésie espère sincèrement qu'il recevra l'appui de tous les Membres pour devenir un instrument efficace qui nous permettra d'avancer sur la voie d'une élimination totale des armes nucléaires.

Des situations de conflit persistent encore dans de nombreuses régions du monde. Au Moyen-Orient, le processus de paix est au bord de l'effondrement alors qu'une situation fragile et explosive dans les territoires arabes occupés par Israël menace de plonger une fois de plus la région dans un cycle de violence et d'effusions de sang bien trop familier qui, nous l'avions espéré, appartenait désormais au passé. L'acte de provocation d'Israël consistant à ouvrir une nouvelle entrée du tunnel qui longe le mur occidental de la mosquée Al-Aqsa a déclenché des affrontements violents qui ont fait des dizaines de morts et de blessés parmi la population civile. Des accrochages armés sans précédent entre l'armée israélienne et la police palestinienne ont encore aggravé la situation. Telles sont les manifestations récentes de la rapide détérioration de la situation due au fait qu'Israël a manqué à ses engagements

et qu'il a carrément renié les obligations qui lui incombent aux termes de la Déclaration de principes de 1993 et des accords qui ont suivi.

Il convient de contraindre Israël à respecter la Déclaration de principes et les accords signés ultérieurement, et à reprendre sérieusement les négociations sur toutes les questions pendantes ainsi que sur le statut définitif des territoires occupés, y compris Jérusalem. Une fois encore, nous insistons sur le fait que le retrait inconditionnel d'Israël des hauteurs du Golan syrien et du Sud-Liban est une condition préalable indispensable à tout progrès sur la voie d'une paix complète et durable dans la région.

Les élections, rendues possibles par l'arrêt des hostilités à la suite des accords de paix de Dayton et de Paris, qui ont eu lieu récemment en Bosnie-Herzégovine, ont rapproché ce pays de la réconciliation et ouvert la voie à l'établissement d'institutions nationales durables.

Toutefois, nous sommes préoccupés de constater que, particulièrement dans les zones contrôlées par les Serbes, les résultats de cette élection pourraient conduire à la légitimation de la séparation ethnique. Il est donc indispensable que la communauté internationale assure l'unité et l'intégrité territoriales de la Bosnie-Herzégovine en tant que société multiculturelle, multiethnique et multireligieuse. Pour que l'Accord de paix soit exécutable, les obstructions à la liberté de mouvement doivent cesser et les réfugiés doivent pouvoir rentrer librement chez eux. Les dirigeants bosno-serbes doivent cesser de contrôler illicitement certaines parties de la population et du territoire du pays. Les parties à l'Accord de paix doivent veiller à ce que ceux qui ont été condamnés par le Tribunal international soient trauits en justice.

Dans la région du Golfe, nous avons récemment été les témoins d'une intervention militaire unilatérale par des puissances extra-régionales qui se sont ingérées dans les affaires intérieures d'un État Membre des Nations Unies. Ma délégation souhaite réaffirmer son ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité internationales des États, en l'occurrence, de l'Iraq. Tout acte incompatible avec ces normes et principes de base qui régissent les relations entre États, et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies, sont clairement inacceptables. Je voudrais également saisir cette occasion pour engager l'Iraq à respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au début de ce mois, avec la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Front Moro de libération nationale, un conflit qui

a duré près d'un quart de siècle dans la partie sud des Philippines a pris fin, l'Indonésie servant de facilitateur au nom du Comité ministériel des Six de l'Organisation de la Conférence islamique. Cet événement positif, qui apportera la paix et la prospérité dans la partie sud des Philippines, constitue également un nouveau pas important vers la réalisation d'une Asie du Sud-Est politiquement stable, connaissant une cohésion sociale et progressiste sur le plan économique, une Asie du Sud-Est qui est de plus en plus capable de faire face à sa façon à ses propres problèmes.

Nous vivons aujourd'hui dans une époque caractérisée par la mondialisation et l'interdépendance, une époque pleine de défis mais également de promesses. Comment elle a vu le jour n'est pas un mystère. Les choses évoluaient progressivement depuis longtemps déjà, c'est la conséquence de progrès rapides intervenus dans le domaine de la science et de la technologie, en particulier dans les communications et les transports. La fin de la guerre froide et le démantèlement des barrières que constituaient la politique des blocs et les rivalités idéologiques ont libéré toute la force de la mondialisation. Depuis lors, le commerce mondial et la production ont atteint de nouveaux sommets, tandis que les biens, les personnes et les capitaux se déplacent d'un pays à l'autre plus librement que jamais. La mondialisation a par conséquent fait naître chez les hommes l'espoir d'un monde nouveau où il y aurait des débouchés et une prospérité plus équitable.

Cet espoir n'est pas sans fondement. Dans une économie mondiale qui se remet progressivement de la récession, les pays développés, d'après l'Enquête économique et sociale de 1996, ont enregistré un taux de croissance moyen du produit national brut de 2 %. Les pays en développement ont enregistré une croissance significative de 6 % alors que les dragons économiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont accusé une croissance stupéfiante de 8 %. Ce sont ces économies dont le moteur est le commerce qui ont profité le plus de la mondialisation.

Or, les appréhensions à l'égard de la mondialisation sont tout aussi justifiées. Dans un environnement extérieur sur lequel les pays en développement ont très peu de contrôle, la mondialisation risque de creuser davantage le fossé de la prospérité entre pays développés et pays en développement. Le fait que la mondialisation peut aussi mener au désastre a été démontré il n'y a pas si longtemps lorsque les opérations mondiales des marchés financiers ont entraîné l'instabilité et la volatilité, qui ont transmis des ondes de choc dans tous les systèmes monétaires des pays en développement. Dans leurs efforts pour s'intégrer à l'économie mondiale, de nombreux pays en développement ont jugé

nécessaire de procéder à des ajustements structurels qui bien trop souvent ont entraîné des coûts sociaux et humains exorbitants. En outre, la mondialisation n'a pas atténué et pourrait même avoir, au contraire, exacerbé les iniquités et les déséquilibres dans les relations économiques internationales. Privés d'un environnement extérieur favorable à leurs efforts nationaux de développement, de nombreux pays en développement continuent de se morfondre dans la pauvreté, de vivre dans un état arriéré, dans la stagnation et même d'accuser une croissance économique négative. Chaque année, 13 à 18 millions de personnes, pour la plupart des enfants dans les pays en développement, meurent de faim et de causes liées à la pauvreté. Pendant ce temps, les pays en développement restent en marge des processus internationaux de prise de décisions qui permettraient de trouver des solutions mondiales aux problèmes économiques mondiaux qui les tourmentent.

L'expérience poignante de ces 35 dernières années nous enseigne que ces problèmes ne peuvent être réglés à l'aide de palliatifs ou de réformes à l'emporte-pièce. Étant donné que les principaux problèmes de développement sont de nature mondiale, ils ne peuvent être efficacement traités que grâce à un nouveau partenariat mondial en faveur du développement impliquant la participation de tous les pays, à la fois ceux du Nord développé et ceux du Sud en développement, sur la base d'intérêts mutuels et d'un partage équitable des avantages et des responsabilités.

Plus de deux années se sont écoulées depuis la conclusion heureuse des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, mais la promesse d'un système commercial multilatéral équitable, transparent et réglementé, tel que consacré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), n'est toujours pas réalisée. En outre, nous sommes alarmés par la tendance dont font preuve certains pays développés à recourir à une nouvelle forme de protectionnisme sous prétexte d'établir un rapport entre les normes de travail et autres préoccupations sociales et écologiques et le commerce. Ces efforts vont non seulement desservir les pays en développement mais ils affaibliront également l'Organisation mondiale du commerce. Nous engageons dès lors tous les partenaires commerciaux à s'abstenir de surcharger de questions extérieures au commerce l'ordre du jour de la première réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui est prévue à Singapour, en décembre prochain. Il nous faut tous ensemble nourrir l'Organisation mondiale du commerce en tant que gardienne d'un système commercial multilatéral prévisible, non discriminatoire et en tant que garante des droits des partenaires commerciaux les plus faibles contre les mesures unilatérales et arbitraires des plus forts.

À cet égard, nous partageons la préoccupation exprimée par la communauté internationale face à la pratique adoptée par certains pays de promulguer des lois nationales ayant une application extraterritoriale qui influe négativement sur les intérêts légitimes d'autres pays. Nous ne pouvons accepter l'imposition de la loi du plus fort à la place du dialogue et de la négociation. Aucun pays, quelle que soit sa puissance, ne doit pouvoir unilatéralement régler la vie d'autres pays souverains.

Le plus grand obstacle unique au développement dans nombre de pays les plus pauvres du monde est l'effet écrasant du fardeau de leur dette. L'Indonésie a toujours prôné toute une série de principes permettant de gérer le problème de la dette, en appelant à un règlement «une bonne fois pour toutes» des problèmes de la dette des pays en développement, y compris la dette multilatérale, ainsi que l'annulation de la dette des pays les plus gravement touchés, les pays en développement à faible revenu. À cet égard, nous applaudissons et appuyons la proposition conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), qui offre d'autres solutions efficaces permettant de ramener à des niveaux supportables l'ensemble du fardeau de la dette des pays pauvres les plus endettés. Si cette initiative pouvait être encore améliorée, le fervent espoir de l'Indonésie est que, lors des prochaines réunions de la Banque mondiale et du FMI, cette proposition reçoive finalement recevoir l'appui dont elle a besoin et qu'elle mérite de la part des pays développés. À cet égard, je suis encouragé par ce qui s'est produit aujourd'hui aux réunions du FMI à Washington.

Le développement social et la justice sociale restent des rêves inaccessibles pour des millions de pauvres dans le monde entier. L'Indonésie partage ce rêve et respecte les engagements qu'elle a pris au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, qui se sont tenues toutes les deux l'année dernière.

M. Turnquest (Bahamas), Vice-Président, assume la présidence.

Nous sommes réellement attachés à l'idée selon laquelle les individus doivent non seulement être les bénéficiaires du développement, mais avoir également toutes les occasions de devenir les auteurs de leur propre développement. En même temps, nous devons faire face, grâce à une action internationale concertée et concrète, au problème du commerce mondial des drogues illicites et aux autres formes de crime transnational. Nous devons surtout continuer de nous attaquer au problème de la pauvreté et du

sous-développement, et nous engager pleinement dans un partenariat véritable.

Ce siècle qui est sur le point de s'achever restera peut-être gravé dans les mémoires, tant en raison de la cruauté de ses guerres que de ses réalisations extraordinaires dans le domaine de la science et de la technologie — bien que ce ne soit pas pour ces réalisations qu'on a lieu d'en être fiers. À mon avis, ce qui distingue ce siècle des autres, c'est le fait qu'au cours de cette période, la race humaine a véritablement commencé à se faire à l'idée que la pauvreté ne fait pas inévitablement partie de la condition humaine mais qu'elle peut être vaincue et éliminée de la face de la terre. Nous avons les ressources naturelles et les capacités intellectuelles et organisationnelles pour réussir dans cette tâche. La question a toujours été de savoir si nous avons la volonté politique nécessaire de le faire, et si nous sommes suffisamment préoccupés et lucides pour constituer un partenariat global équitable en faveur du développement — en faveur d'une lutte concertée contre la pauvreté — qui donnera un sens plus profond et plus clair à la mondialisation et à l'interdépendance. La réponse, à mon avis, se trouve dans une large mesure entre les mains de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin, S. E. M. Pierre Osho.

M. Osho (Bénin) : Monsieur le Président, à la suite des éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je me fais le devoir de vous adresser les vives et chaleureuses félicitations de la délégation béninoise, pour le choix unanime qui s'est porté sur votre honorable personne pour présider aux travaux de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale. De toute évidence, ce choix est la reconnaissance de vos exceptionnelles qualités personnelles et de votre grande expérience de diplomate chevronné. À travers vous, c'est l'expression d'un hommage collectif rendu à votre beau pays, la Malaisie, dont il me plaît de saluer le dynamisme et les succès économiques remarquables de ces dernières années. Du haut de la tribune de cette auguste Assemblée, je voudrais apporter en guise de contribution à cette importante session le message de paix, de solidarité, de foi et d'espérance du peuple béninois et de son gouvernement.

Il y a un an, l'Organisation des Nations Unies a accueilli, ici même, le plus grand rassemblement de chefs d'État de l'histoire, à l'occasion des cérémonies commémoratives de son cinquantième anniversaire. Dans ce cadre,

ils ont procédé à une évaluation critique, objective et sans complaisance, des 50 années de vie de l'Organisation, années au cours desquelles la coopération internationale a permis d'enregistrer des progrès significatifs sur chacun des points inscrits dans la Charte des Nations Unies. Dans la déclaration qu'ils ont adoptée, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé solennellement leur attachement à la réalisation des grands idéaux de paix, de développement et de démocratie inscrits dans les textes fondamentaux de l'Organisation.

Face à cet engagement des dirigeants du monde au seuil d'un nouveau millénaire, l'impératif de paix doit rester plus que jamais l'objectif suprême de la communauté internationale dans son ensemble. Un objectif d'autant plus pressant que, malgré la fin de la guerre froide, la paix et la sécurité des nations semblent loin d'être pleinement assurées. À bien des égards, en effet, la situation internationale sur le plan politique et de la sécurité reste préoccupante, notamment sur le continent africain, où le cours de l'histoire continue d'être trop souvent, hélas, marqué par des événements douloureux face auxquels la communauté internationale ne saurait rester indifférente.

La recrudescence de conflits qui se déroulent, pour la plupart, non plus entre les États, mais à l'intérieur même des nations, constitue un défi face auquel l'Organisation se doit d'adopter des méthodes et mécanismes nouveaux d'intervention et de règlement. C'est dire donc que pour être à même de promouvoir des relations harmonieuses entre les peuples du monde et de garantir une paix durable, notre Organisation commune doit renforcer ses capacités et ses moyens en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix. On ne le répétera jamais assez, au-delà des difficultés, des insuffisances et des lacunes qui amoindrissent ou limitent la portée et l'efficacité de son action, l'ONU représente, incarne et demeure aujourd'hui, et pour longtemps encore sans doute, l'organe pouvant traduire au mieux et faire aboutir la volonté des États Membres d'oeuvrer à la consolidation de la paix et à la poursuite du progrès économique et social.

Malgré la nouvelle situation internationale qui favorise des relations interétatiques moins agressives, moins suspicieuses et moins tendues, l'instabilité politique qui s'observe encore dans certaines parties de l'Afrique, ainsi que les conflits qui s'y développent, sont devenus des obstacles importants au redressement économique et à la cohésion sociale du continent. Je veux évoquer par là la situation fort préoccupante qui prévaut au Burundi où le système des rapports socio-ethniques inique, l'intransigeance militaire et l'intolérance politique prolongent inutilement la

souffrance et la division d'un peuple. Il est en tout cas à déplorer qu'un coup de force militaire ait mis un terme aux institutions constitutionnelles, démocratiques et légales du Burundi, le 25 juillet 1996.

Mon pays, le Bénin, se félicite de la réaction ferme et courageuse des pays de la sous-région concernée et encourage leurs efforts en vue d'un règlement pacifique, juste et durable de la crise burundaise.

Le Bénin soutient les efforts des chefs d'État de la région des Grands Lacs et de l'Organisation de l'unité africaine, pour amener les nouvelles autorités en place au Burundi à prendre rapidement le chemin de la table des négociations et à se conformer aux décisions devant résulter d'une concertation saine et constructive des forces vives de ce pays meurtri. Les différents protagonistes doivent comprendre que seul un nouvel accord politique fondé sur le simple bon sens, respectueux des principes intangibles de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, contribuera à un règlement acceptable par tous.

S'agissant de la situation au Libéria, la rencontre au sommet du Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Libéria, tenue le 17 août 1996, a pris d'importantes décisions pour la prorogation des accords d'Abuja de 1995, accords considérés à juste titre comme le cadre juridique approprié pour un règlement définitif du conflit. Ce dernier sommet d'Abuja a en outre élaboré un nouveau calendrier de mise en oeuvre du processus de paix et défini les modalités et les étapes devant conduire à des élections démocratiques. Le Bénin demande instamment aux factions libériennes de saisir cette ultime occasion et de se conformer strictement aux décisions d'Abuja, afin d'accélérer le retour de leur pays à une situation normale.

Mon pays invite également la communauté internationale à soutenir les efforts de la CEDEAO par un accroissement de son assistance logistique et financière pour le succès de la mise en oeuvre des décisions d'Abuja.

Rien ne vaut pour une nation en crise la recherche du compromis pour régler les contradictions internes, aussi graves soient-elles. C'est une vérité qui a fait ses preuves ailleurs, comme au Mozambique et récemment en Angola — et nous nous en félicitons — d'où l'appel que je renouvelle ici, devant cette auguste assemblée, pour un dialogue sincère au Rwanda, en Somalie, au Soudan, en Sierra Leone, au Moyen-Orient, en un mot, partout où les passions continuent d'obscurcir la raison et empêchent de livrer, en

cette fin du XXe siècle, les vrais combats pour le développement et la démocratie.

Tout le monde convient que pour être véritable et durablement assurée, la paix doit reposer sur un désarmement général et complet sous contrôle international. Dans ce cadre, je voudrais dire ici combien le Bénin se réjouit de la signature du Traité de Pelindaba pour l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

La Conférence d'examen et de prorogation des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue du 17 avril au 12 mai 1995, a décidé du renouvellement du Traité pour une durée indéterminée, ouvrant ainsi de meilleures perspectives en matière de désarmement nucléaire. Le Bénin qui a oeuvré pour cela, tient au renforcement des dispositifs du Traité relatif notamment au régime de vérification, afin d'en faire un véritable instrument international de désarmement nucléaire effectif et le fondement solide d'une coopération internationale plus féconde en matière de technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Dans le même temps que l'engagement en faveur de la non-prolifération et du désarmement gagnait du terrain partout dans le monde, la reprise et/ou la poursuite des essais nucléaires nous avaient rappelé douloureusement les dangers et les horreurs qui hantaient le psychisme collectif des nations pendant la période de la guerre froide. C'est pourquoi le Bénin ne peut que se féliciter de l'heureuse décision prise par la France et, récemment par la République populaire de Chine, de mettre un terme à leurs programmes d'essais nucléaires.

La signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au cours de la présente session, marquera très certainement une étape capitale dans la réalisation d'un objectif déterminant — je dirais même vital — pour la communauté internationale, celui du désarmement et de la non-prolifération.

Comme on peut le lire dans la Déclaration du cinquantième anniversaire,

«l'action entreprise pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde restera vaine si les besoins économiques et sociaux des peuples ne sont pas satisfaits.» (*Résolution 50/6, par. 1*)

C'est dire que la paix n'est rien si l'impératif de développement n'est pas garanti. À cet égard, il est important de souligner que beaucoup de pays d'Afrique ont fait de sérieux progrès dans les domaines clefs de la protection infantile et

maternelle, de la santé, de la nutrition et de l'éducation mais, d'un bout à l'autre du continent, les réalisations continuent d'être cruellement limitées du fait de la pauvreté endémique et de la régression économique.

L'évolution récente de l'économie mondiale et les sérieuses entraves que rencontrent les efforts des pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, sont une source de profonde préoccupation pour nous autres Africains.

La mondialisation accélérée des règles et des pratiques du système de l'économie de marché a entraîné l'émergence d'un nouvel ordre économique au sein duquel l'Afrique reste largement marginalisée. Les Accords de l'Uruguay Round conclus en 1994, le développement rapide des regroupements économiques dans les pays développés et le rôle de plus en plus important du capital privé dans l'économie mondiale ont créé un nouvel environnement international dans lequel les intérêts de l'Afrique ne semblent pas avoir été vraiment pris en compte, pour ne pas dire qu'ils sont menacés ou compromis.

S'il est vrai que le développement socio-économique de l'Afrique relève avant tout de la responsabilité des peuples et des gouvernements des pays africains eux-mêmes, il n'en reste pas moins que la communauté internationale, notamment ses membres les plus développés et les plus industrialisés, doivent assurer leur part, c'est-à-dire une part conséquente à la mesure de leurs véritables moyens, dans le processus de développement du continent engagé dans une double transition économique et politique.

À un moment où l'on a des raisons de craindre la résurgence des égoïsmes nationaux, la tentation du protectionnisme et du repli sur soi, la communauté internationale devrait fournir une réponse claire, une solution concrète et rapidement applicable aux problèmes que connaît le monde en développement, notamment l'Afrique; ces problèmes bien connus, ce sont le fardeau de la dette extérieure, la réduction inquiétante des flux de capitaux, la baisse tendancielle de l'aide publique au développement, le faible taux d'investissement, la persistance du déséquilibre des termes de l'échange, et cela en dépit de la dévaluation du franc CFA, intervenue en janvier 1994, le protectionnisme sur les marchés des exportations, les cours toujours faibles des produits de base et j'en passe.

Nous pouvons, certes, nous féliciter qu'au cours de ces cinq dernières années, la lutte pour l'élimination de la pauvreté ait occupé une place importante dans les négociations et l'élaboration des déclarations et programmes d'ac-

tion adoptés par les sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies.

Alors que nous nous acheminons vers la fin de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et que va commencer, l'année prochaine, en 1997, la «Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté», de nouveaux efforts sont nécessaires, aux niveaux national et international pour mobiliser des ressources conséquentes au profit de l'élimination de la pauvreté.

En outre, les décisions et les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) seront au fur et à mesure de leur mise en oeuvre des acquis tangibles pour les générations présentes et futures dans le processus d'édification d'une société plus humaine et plus vivable grâce à la réalisation du droit à un logement adéquat pour tous.

La protection de l'environnement est essentielle à la promotion d'un développement durable. Face aux menaces que constituent pour l'humanité le relèvement du niveau de la mer, le réchauffement de la planète, la progression de la désertification, la disparition de la diversité biologique, le Bénin attache la plus grande importance à une mise en oeuvre de tous les accords conclus à Rio et renouvelle ici son engagement à oeuvrer du mieux qu'il pourra au succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour juin 1997, afin de renforcer l'application des décisions et recommandations du Sommet «planète Terre» contenues dans l'Action 21. Conformément aux engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992 à Rio de Janeiro, le Bénin adoptera, d'ici à la fin de l'année, son Agenda 21 national et lancera par la même occasion l'élaboration des Agenda 21 locaux.

Dans le cadre de la mise en oeuvre effective des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse, en particulier en Afrique, le Gouvernement béninois a organisé, du 20 au 22 août 1996, un forum national qui marque le point de départ du processus d'élaboration de son programme d'action national de lutte contre la désertification, à travers un partenariat entre gouvernement, populations locales, organisations non gouvernementales, associations de développement, secteur privé et partenaires au développement.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le secrétariat intérimaire de la Convention, et surtout le Gouvernement allemand et le PNUD dont les appuis techniques

et financiers ont été déterminants pour la tenue du forum dont les travaux ont été couronnés de succès.

Il est déplorable de constater que cinq ans après son lancement, le nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique n'a pas eu l'impact attendu sur le développement de l'Afrique, même si les priorités que se sont assigné nos États ont coïncidé, dans une large mesure, avec les objectifs visés, notamment dans le domaine des réformes démocratiques et macro-économiques.

C'est pourquoi le Bénin se félicite du lancement, le 15 mars 1996, par le Secrétaire général, de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, initiative qui vient compléter le nouvel Agenda et lui imprimer un élan nouveau. Je voudrais réaffirmer ici l'adhésion du Bénin à cette initiative dont les enjeux s'accordent parfaitement avec nos objectifs nationaux de développement. La mise en oeuvre des actions prioritaires de l'Initiative exige la mobilisation des Africains eux-mêmes, mais aussi des organismes du système des Nations Unies et des partenaires au développement de l'Afrique, en vue d'une action ambitieuse, concertée et coordonnée, devant déboucher sur des résultats concrets en Afrique.

C'est le lieu de saluer les initiatives du système des Nations Unies qui, depuis longtemps, oeuvre pour le développement de l'Afrique, de même que les actions de tous les partenaires au développement de l'Afrique, dont la France et le Japon, qui ont placé le développement et le redressement économique de l'Afrique au rang de leurs priorités.

Nous lançons un appel à tous les États Membres pour que les résultats de l'examen à mi-parcours du nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique soient diligemment appliqués en vue d'accélérer le processus de renforcement de l'intégration effective de l'Afrique dans le système des échanges internationaux, d'aider à la diversification de son économie et d'encourager les investissements directs étrangers.

Dans la même optique, l'Agenda pour le Développement, dont le Bénin a contribué activement à l'élaboration, devra être effectivement mis en oeuvre, en vue de la réalisation des objectifs de développement des pays en développement, notamment les pays les moins avancés.

Les violations massives et persistantes des droits de l'homme sont aujourd'hui la source et la conséquence des tensions ethniques, raciales et religieuses qui perdurent dans certaines parties du monde, particulièrement sur notre continent, l'Afrique. Le Gouvernement béninois considère

que tous les États, quels que soient leur système politique, leur niveau économique et leur particularisme culturel, ont le devoir de promouvoir, de protéger, et de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. À cet égard, le Bénin réaffirme son profond attachement au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont la promotion et la protection constituent une préoccupation légitime de la communauté internationale.

Pour notre part, nous avons poursuivi au Bénin notre marche en avant pour la consolidation de notre expérience démocratique nouvelle, amorcée depuis l'historique Conférence des forces vives de la nation de février 1990.

Je sais que les membres ont tous été des observateurs attentifs et avertis des profondes mutations qualitatives de la vie politique béninoise, et je m'en voudrais de ne pas saisir l'heureuse opportunité d'aujourd'hui pour remercier les uns et les autres de l'intérêt particulier avec lequel ils ont suivi l'événement politique majeur qu'a constitué le dernier scrutin présidentiel intervenu en mars 1996 au Bénin et qui a vu s'opérer, de manière pacifique et ordonnée, sans violence et sans effusion de sang, une alternance démocratique parfaitement conforme à la légalité constitutionnelle en vigueur dans le pays depuis décembre 1990. Le déroulement dans l'ensemble correct et régulier du scrutin, le comportement pacifique de la grande majorité de la classe politique nationale, l'attitude courageuse et responsable du peuple béninois et la rigueur inflexible dont a fait preuve constamment la Cour constitutionnelle sont des signes révélateurs d'une réelle maturité politique et d'un engagement irréversible dans l'oeuvre d'édification d'une société véritablement démocratique en République du Bénin.

Afin de mener à bien son programme d'édification de l'état de droit et de construction d'une nation prospère, où tous les béninois pourront disposer du minimum social commun, le Gouvernement béninois souhaite bénéficier davantage du soutien et de l'assistance de toute la communauté internationale, car nous savons bien que la simple satisfaction des exigences du rituel des consultations électorales ne suffit pas pour installer et garantir durablement la démocratie dans un pays.

Pour que la démocratie ait un sens réel et réalise la plénitude de ses effets libérateurs et salvateurs, elle doit s'exprimer aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale. Cela signifie que la démocratie doit aussi sous-tendre et régir l'organisation et la conduite des relations internationales. Le monde, longtemps divisé par l'antagonisme Est-Ouest et par les déséquilibres Nord-Sud peut et doit désormais concevoir et mettre en oeuvre de nouveaux

rapports démocratiques entre les États. De ce sens, il n'est pas exagéré de dire que le renouveau de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est amorcé sous l'action courageuse, tenace et féconde de M. Boutros Boutros-Ghali, doit être soutenu et développé résolument, afin de garantir les conditions indispensables à la poursuite harmonieuse du processus de démocratisation de la société internationale à l'aube du XXIe siècle. La délégation du Bénin est convaincue que nos présentes délibérations sur toutes les questions de réforme de l'Organisation seront guidées par notre commune détermination à prendre des mesures concertées, concrètes et réalistes qui répondent mieux que par le passé aux grands enjeux et aux défis qui se profilent à l'horizon du XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S. E. M. Josef Zieleniec.

M. Zieleniec (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, et je lui souhaite tout le succès possible dans l'exercice de ses importantes fonctions. Je remercie le Président sortant, M. Diogo Freitas do Amaral, pour la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquantième session.

Il y a un an, nombre de dirigeants du monde se sont réunis ici pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'ONU et, en particulier, pour discuter ses perspectives d'avenir. Personne n'a remis en question son importance en tant qu'instance internationale s'occupant d'importants problèmes mondiaux. Basée sur le principe de l'universalité, elle devrait être ouverte à tous ceux qui sont disposés à participer à cette entreprise.

Pourtant, alors qu'elle a abordé son deuxième demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies doit satisfaire des exigences croissantes, encore plus complexes et souvent contradictoires. Elle a souvent réagi en essayant de tout faire elle-même, en utilisant à l'extrême limite ses énergies et son dynamisme, ce qui a contribué à donner l'impression que son efficacité s'affaiblissait. Elle devrait en effet se concentrer seulement sur sa spécialité : le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du respect des droits de l'homme, la prestation d'assistance au développement et l'allègement des souffrances humaines.

Nous croyons donc que la définition de priorités claires pour l'action de l'ONU est un aspect critique de sa réforme.

Il y a des domaines où l'ONU détient un avantage concurrentiel, lorsqu'elle peut agir plus efficacement que des États individuels ou des organisations régionales; elle a déjà démontré à cet égard qu'elle peut obtenir des résultats plus rentables et plus rapides que d'autres entités.

La réforme n'est désormais plus un sujet de discussion. C'est maintenant le temps de l'action. Des mesures importantes dans la bonne direction ont déjà été prises. Nous avons noté avec satisfaction la réduction du Secrétariat au cours des dernières années et l'adoption d'un budget sans croissance pour l'exercice actuel. Des initiatives semblables de la part d'institutions spécialisées ont mis l'accent sur une meilleure coordination. Nous nous félicitons de la création du Conseil de l'efficacité au sein du Secrétariat.

Bien que la réforme soit sur la bonne voie, le système actuel est encore alourdi par des mandats qui se chevauchent et le double emploi que l'on note dans les travaux de divers organes et institutions spécialisées de l'ONU. Les départements des secrétariats sont handicapés par une coordination et des mécanismes de supervision inadéquats, par des priorités et des procédures bureaucratiques mal définies. Une réflexion intense sur ces questions prend place dans les divers organes de l'ONU. Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies a examiné la rationalisation des méthodes de l'Assemblée générale et de l'organisation de ses travaux, la rationalisation de son ordre du jour et la refonte de ses mécanismes subsidiaires ainsi que des structures et du fonctionnement du Secrétariat. Nous espérons que certaines de ces idées prendront corps et seront présentées en tant que recommandations officielles à l'Assemblée générale.

La situation financière de l'Organisation continue d'être critique, en dépit de la réduction des activités de maintien de la paix. À notre avis, la situation est due à deux causes principales : la méthode actuelle de mise en recouvrement des contributions et les arriérés.

Sur le premier point, nous estimons qu'un nouveau barème des quotes-parts doit être mis au point, qui refléterait de façon équitable les conditions économiques des différents États Membres ainsi que leur capacité de payer et qui serait calculé essentiellement en fonction des indicateurs du produit national brut (PNB). Sur le deuxième point, il est fondamental que les États Membres honorent intégralement leurs obligations financières, en temps voulu et sans conditions. Des mesures de nature à encourager les États Membres à honorer leurs obligations financières, de même que des mesures de nature à les décourager de ne pas le faire,

doivent être adoptées. Ces mesures, toutefois, ne doivent pas s'appliquer aux Membres de l'Organisation qui ne sont pas en mesure de verser leur contribution pour des raisons indépendantes de leur volonté.

La République tchèque s'associe pleinement à l'ensemble des propositions financières émanant de l'Union européenne. Je voudrais également rappeler à cet égard que la part que nous devons assumer dans les opérations de maintien de la paix n'a pas encore été déterminée. Ce problème est pour nous très sérieux, et nous avons fait quelques propositions concrètes en vue de le régler.

La réforme du Conseil de sécurité retient une très grande attention. Comme je l'ai dit en 1995, nous sommes favorables à l'augmentation des sièges tant permanents que non permanents tout en insistant sur le fait qu'il faut sauvegarder la rapidité et l'efficacité des prises de décision du Conseil. Toutefois, plus nombreux seront ses membres et plus sera entravée son efficacité. À notre avis, c'est la raison pour laquelle il ne faut envisager qu'un élargissement modeste. Nous nous opposons à la création de nouvelles catégories de membres.

Les critères devant servir à déterminer les nouveaux membres permanents doivent inclure leur niveau d'attachement au maintien de la paix, à la promotion du développement, et leur capacité d'honorer leurs obligations financières envers l'ONU. Nous pensons que l'Allemagne et le Japon sont des candidats satisfaisants et nous appuyons une plus grande représentation de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie.

Le deuxième aspect de la réforme du Conseil de sécurité a trait à ses méthodes de travail. Plusieurs propositions ont été faites, y compris celle de la Tchécoslovaquie, quant à l'interprétation plus large à donner à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies. Les propositions faites comprennent plusieurs points qui ont été acceptés par la grande majorité des États Membres. Nous regrettons que le Groupe de travail chargé d'examiner l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité n'ait encore rallié le consensus sur aucune d'entre elles. Nous pensons que les questions qui n'exigent aucun amendement de la Charte doivent être réglées séparément de celles qui en exigent. Nous poursuivons nos efforts dans ce sens et essaierons de trouver un accord l'année prochaine.

Mon pays a été élu au Conseil économique et social, dont il a assumé la fonction de Vice-Président. Ce faisant, nous avons assumé une bonne partie des responsabilités qu'impliquent ses travaux. Nous appuyons fermement les

efforts de réforme visant à restructurer et à renforcer son efficacité et son rôle de coordonnateur. Il devrait davantage refléter la nouvelle situation sociale économique mondiale. Nous pensons que la position du Conseil au sein du système des Nations Unies doit être renforcée et que ses procédures doivent être simplifiées. Il devrait fournir des orientations en matière de politique générale pour toutes les activités entreprises en faveur du développement et devenir le principal organe directeur et de coordination pour tous les programmes de l'ONU qui relèvent de sa compétence.

La restructuration de ses commissions fonctionnelles est un aspect fondamental de sa réforme. Les commissions économiques régionales devraient jouer un rôle plus visible. L'amélioration de la coopération pour le développement avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce constitue un autre défi pour le Conseil économique et social. En vue de réduire tout double emploi avec l'Assemblée générale, le Conseil ne devrait transférer à l'Assemblée que l'examen de questions au sujet desquelles il n'a aucun pouvoir de décision. Par ailleurs, l'Assemblée générale devrait supprimer de son ordre du jour les questions qui relèvent intégralement de l'autorité du Conseil.

Bien que le mandat de deux ans de la République tchèque au Conseil de sécurité ait expiré à la fin de 1995, nous continuons d'accorder une grande attention aux conflits et autres événements qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

Le processus de paix de Dayton a donné une chance au peuple de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'aux autres pays intéressés. Les élections de 1996 ont constitué un jalon sur la voie d'une paix durable dans les Balkans. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'est acquittée de façon remarquable du rôle qui lui avait été confié dans la vérification du processus électoral. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à ces élections.

Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer le fait que les résultats de ces élections ont reconfirmé les divisions ethniques du pays. Les parties ne surmonteront pas facilement ce problème. La communauté internationale doit par conséquent rester vigilante et continuer ses activités pacifiques en fournissant les troupes nécessaires et en exerçant la pression politique sur toutes les parties pour conserver l'élan acquis par le processus de paix de Dayton. Les élections locales qui doivent avoir lieu en novembre sont la prochaine étape de ce processus. Il est important que toutes les institutions politiques soient constituées et commencent à fonctionner le plus rapidement possible.

Une autre région qui nous intéresse particulièrement est le Moyen-Orient. En tant que participant aux pourparlers multilatéraux sur la paix et la coopération économique au Moyen-Orient, et étant l'un des États donateurs dans la région, nous avons toujours apporté notre plein appui à la poursuite du processus de paix en vue de trouver une solution juste et globale aux divers problèmes. Nous le refaisons aujourd'hui avec un nouveau sens de l'urgence compte tenu des événements tragiques survenus récemment à Jérusalem.

La sécurité et la stabilité dans la région du Golfe sont importantes pour la République tchèque. Nous appuyons tous les efforts faits pour régler la situation tendue qui sévit en Iraq. L'Iraq doit respecter inconditionnellement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pour que les sanctions puissent être levées et pour que l'Iraq puisse rejoindre la communauté internationale. Parallèlement, l'intégrité territoriale de l'Iraq doit être préservée. Nous attendons avec intérêt un règlement pacifique de la question iraquienne. Pour des raisons humanitaires, nous espérons que la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité sera mise en oeuvre dès que les conditions le permettront.

En dépit de la distance géographique, nous sommes gravement préoccupés par les conflits qui affligent des pays africains, tels que l'Angola, la Somalie, le Libéria, le Rwanda et le Burundi. Mon pays appuie les efforts entrepris par l'ONU pour éliminer la guerre et les souffrances dont sont victimes ces pays, qui engendrent la violence et élargissent également le fossé qui sépare les pays développés et ces pays qui sont souvent désespérément pauvres.

La République tchèque a l'intention de jouer un rôle dans la stabilité internationale et dans le développement économique. Sur le plan interne, nous avons jeté les fondements de cette politique grâce au renforcement de nos institutions démocratiques et à la réforme de notre économie. Sur le plan international, cet effort a été entériné en décembre dernier lorsque la République tchèque a été admise au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mon gouvernement considère que la qualité de membre de l'OCDE doit s'accompagner d'un profond désir de partager les connaissances et les expériences du peuple tchèque avec les autres pays et à apporter une aide au développement.

De solides résultats internes sont également une condition préalable pour devenir membre de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ces accords régionaux sont fondamentaux pour la sécurité européenne. Si elle devient membre de l'OTAN, la

République tchèque a l'intention de jouer un rôle dans la sécurité et la stabilité de l'Europe. La décision concernant notre adhésion sera prise par les membres de l'OTAN et par notre pays. La participation de la Russie aux discussions sur la sécurité européenne est bien entendu fondamentale, et nous comprenons qu'il est nécessaire d'établir un partenariat stratégique entre l'OTAN et la Fédération de Russie. Ces discussions toutefois ne doivent pas être une condition préalable au processus d'élargissement de l'OTAN.

Le maintien de la paix est une importante responsabilité qui a été conférée au Conseil de sécurité. Elle a cependant ses limites car jusqu'ici les hostilités se produisent souvent à l'intérieur des États. Ces limites sont fixées par les principes d'impartialité, du non-recours à la force, sauf dans le cas de la légitime défense, et le consentement des parties. À la suite des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies en Somalie, en Bosnie-Herzégovine et, plus récemment, au Libéria, l'enthousiasme injustifié à l'égard du personnel des opérations de maintien de la paix a disparu.

La République tchèque a participé activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous soutenons l'instauration du système des forces en attente, et nous nous proposons de participer au système qui tend à élargir l'aptitude de l'ONU à déployer ses forces. La participation de mon pays à la Force d'application de l'Accord de paix (IFOR) en Bosnie-Herzégovine est le principal effort que nous déployons aujourd'hui en faveur de la paix. L'ONU ne dispose pas d'instruments lui permettant d'imposer la paix mais les arrangements régionaux sont souvent utiles pour ce faire. L'expérience que nous avons acquise dans le cadre de l'IFOR ne fait que le confirmer. Nous avons signé l'année dernière la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et nous espérons qu'elle sera rapidement ratifiée, et qu'elle entrera en vigueur rapidement.

La cinquième Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a réaffirmé que l'élimination des armes nucléaires était son objectif final. La conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un pas important dans cette direction et nous avons l'intention de le signer très rapidement. Il est cependant regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à dégager un consensus sur cette question et que le Traité n'ait pas été adopté à l'unanimité. Aucun effort ne doit être épargné pour donner un caractère universel à la composition du Traité de non-prolifération. La tâche la plus importante est peut-être la mise en oeuvre de l'Arti-

cle VI du Traité. Le rôle de la Conférence du désarmement dans ce processus est irremplaçable et s'élargira encore, la Conférence devant traiter d'un autre problème majeur que nous souhaitons aider à résoudre — l'élimination des mines terrestres antipersonnel.

Les questions de sécurité ont cessé depuis longtemps d'être des questions qui touchent les armées ou les armes. Les dommages sociaux destructeurs que provoquent l'abus et le trafic illicites des drogues menacent toute la communauté internationale. Pour s'attaquer à la menace que font peser les drogues, une coopération internationale étroite est nécessaire.

Le terrorisme est une autre source de grave préoccupation. La communauté internationale doit présenter un front uni pour le supprimer. Chaque État a la responsabilité de lutter contre le terrorisme et d'appliquer et de respecter strictement tous les instruments internationaux existants dans ce domaine. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans retard les conventions appropriées et à les mettre en oeuvre.

Le Gouvernement tchèque attache une grande importance à la promotion des droits de l'homme et en particulier aux activités que mènent les Nations Unies dans ce domaine. Un climat qui encourage le respect des droits de l'homme est le meilleur moyen de protéger l'individu et la société. Nous défendons les droits de l'homme, car ils servent au mieux nos propres intérêts. La République tchèque a été élue cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. En notre qualité de membre de la Commission, nous avons l'intention de contribuer activement à ses travaux et de répondre aux attentes de la communauté internationale dans ce domaine.

Le Président Havel est l'un des 16 chefs d'État ou de gouvernement qui ont récemment publié une déclaration visant à relancer le multilatéralisme. Cette déclaration exprime la grave préoccupation que suscite le manque de progrès que l'on note dans la relance du multilatéralisme tant pour ce qui est de son rythme que de sa portée. Les nations doivent réformer et renforcer le système des Nations Unies, faute de quoi elles risquent d'affaiblir la solidarité, d'accroître l'unilatéralisme, voire d'encourager les conflits et le mépris flagrant du droit international et des valeurs humaines. La diplomatie multilatérale va bien au-delà de l'Organisation des Nations Unies. La coopération régionale est essentielle si l'on veut renforcer la coopération mondiale. Faute de renforcer l'ONU, les autres formes de coopération internationale perdraient toute cohérence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Abdulkarim Al-Eryany.

M. Al-Eryany (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un plaisir pour moi que de féliciter chaleureusement M. Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Nous sommes convaincus que grâce à sa grande expérience et à sa volonté politique, il contribuera sensiblement au succès de nos travaux. Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à son prédécesseur pour la manière éclairée avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de la dernière session.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire une fois de plus combien mon pays apprécie le rôle joué par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que ses efforts sincères et précieux pour renforcer l'Organisation, afin qu'elle puisse maîtriser l'évolution de la situation internationale dans l'intérêt de toute l'humanité, et préserver la paix et la sécurité internationales. Au nom du Yémen, je tiens à dire que mon pays appuie la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali pour un second mandat de Secrétaire général, afin qu'il poursuive la restructuration d'ensemble des Nations Unies pour que celles-ci puissent jouer un rôle fondamental face aux défis du XXIe siècle.

Au moment même où nous nous réunissons, de nouveaux événements dangereux menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La situation à Jérusalem et dans d'autres parties de la Rive occidentale et de la bande de Gaza s'est embrasée à la suite des actes d'agression injustifiés et des pratiques cruelles des autorités israéliennes à l'encontre du peuple palestinien et de leurs tentatives de modifier le caractère de la sainte ville d'Al Qods Al Charif. La plus récente de ces tentatives a été l'ouverture par Israël d'un tunnel reliant la place Al-Borac à la rue Al-Mujahidin, près de Bab Al-Asbat, qui menace l'intégrité d'Al Haram Al Charif et d'autres monuments islamiques. Au cours des derniers jours, l'armée et les forces de police israéliennes ont utilisé différents types d'armes à feu chargées contre des manifestants palestiniens sans défense. Ces affrontements ont fait des morts et des blessés par centaines parmi la population palestinienne innocente.

Nous condamnons vigoureusement et nous dénonçons les activités et les pratiques des forces armées israéliennes, de même que leurs actes d'agression répétés contre des responsables et des citoyens palestiniens dans Al Qods arabe et dans d'autres villes palestiniennes, qui ont fait des centai-

nes de morts et de blessés. Le terrorisme et l'oppression pratiqués par les autorités israéliennes d'occupation constituent une violation flagrante des droits de l'homme, des résolutions ayant légitimité internationale et de la Quatrième Convention de Genève s'appliquant aux territoires occupés. Ces événements graves ne peuvent qu'exacerber la situation et replonger la région dans une spirale de tension et de violence. Ils menacent la paix et la sécurité, non seulement dans la région du Moyen-Orient, mais aussi dans le reste du monde.

Cette année, la République du Yémen a célébré le sixième anniversaire de sa réunification, obtenue après avoir surmonté toutes les difficultés et tous les problèmes qui faisaient obstacle à l'unité et au développement du pays. Cette commémoration a coïncidé avec les préparatifs d'inscription sur les listes électorales pour les deuxièmes élections parlementaires organisées depuis la réunification de notre pays. Ces élections, qui doivent avoir lieu en avril 1997, visent à renforcer la démocratie dans notre pays. Notre souci de démocratie est démontré par notre pluralisme politique et notre respect des droits de l'homme et de la liberté de la presse. Il nous permettra d'améliorer la vie économique, sociale et politique des citoyens yéménites.

Aujourd'hui, la République du Yémen connaît la stabilité et bénéficie d'un processus démocratique et de réformes économiques, que la communauté internationale doit encourager et appuyer, vu que ce processus démocratique contribuera au renforcement de la sécurité et de la stabilité aux niveaux local et régional.

Mais en même temps, notre peuple livre une importante et difficile bataille pour le développement économique et social, la modernisation et l'élimination des retards. Certains des problèmes les plus graves que nous connaissons en tant que pays en développement sont l'inflation, l'augmentation des taux de croissance démographique et leurs répercussions sur les taux de croissance de l'économie nationale. Pour y faire face, le Gouvernement a adopté, en coopération avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, un programme de réformes économiques, financières et administratives, afin de corriger les déséquilibres économiques, financiers et structurels. L'objectif est de parvenir à l'équilibre et à la stabilité dans l'ensemble de l'économie et d'intensifier le rôle du secteur privé sur la base d'une économie de marché et de la libre concurrence, tout en tenant compte de l'importance qu'il y a à améliorer les services sociaux de base, à édifier un État moderne et à relever le niveau de vie des citoyens.

Les efforts du Gouvernement yéménite pour mettre en oeuvre ce programme ont permis des améliorations et des progrès notables, notamment pour ce qui est d'empêcher que ne s'effondre la monnaie locale, de réduire le taux d'inflation et de parvenir à un taux de croissance positif. Néanmoins, il s'est révélé difficile d'atténuer les souffrances dans le domaine social. À ces difficultés sont venues s'ajouter les inondations catastrophiques que le Yémen a connues en juin dernier. Ces inondations, qui ont provoqué d'énormes pertes humaines et matérielles, ont affecté une partie de nos infrastructures et entraîné des dommages pour de nombreuses personnes. Les terres agricoles ont été érodées et le bétail détruit. Dans de nombreuses régions de la République du Yémen, les maisons, les routes, les ponts, les centres de santé, les sources d'eau potable et les écoles ont été entièrement détruits. Ces pertes et ces dégâts représentent une catastrophe de grande envergure et un sérieux revers économique pour le Yémen.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un nouvel appel aux organisations internationales et humanitaires, ainsi qu'aux gouvernements frères et amis pour qu'ils nous aident à surmonter les conséquences catastrophiques des inondations. Je voudrais aussi remercier toutes les organisations et tous les gouvernements qui ont répondu à notre appel et qui ont apporté leur appui et leur solidarité au peuple yéménite dans sa rude épreuve.

Dans le cadre de son orientation politique, la République du Yémen mène une politique étrangère fondée sur le respect mutuel et l'intérêt commun des États. Aussi insiste-t-elle sur l'importance du maintien de la sécurité, de la stabilité et de la coopération entre tous les États de la région. À cet égard, la délimitation de la frontière entre notre pays et le pays frère du Sultanat d'Oman a été définitivement réglée grâce à un dialogue reposant sur l'intérêt mutuel, le traitement équitable et le respect des droits des deux pays. Ce succès marque une étape importante et positive qui améliorera la sécurité et la stabilité dans la région et accroîtra la confiance entre les deux pays. De même, nous oeuvrons avec la même sincérité et la même crédibilité au règlement de la question de la frontière avec le Royaume frère d'Arabie saoudite, sur la base des intérêts mutuels et à la lumière de l'Accord de Taëf et du contenu des mémorandums d'accord signés par les deux pays le 26 février 1995 dans la ville sainte de La Mecque.

Conformément à cela, des comités conjoints ont été formés pour discuter de la question de la frontière, de sa démarcation, du développement de tous les aspects des relations culturelles, commerciales et économiques et du renforcement de la coopération entre les deux pays frères.

En outre, un accord de sécurité a été signé le 27 juillet 1996 soulignant les préoccupations des deux pays pour leur sécurité commune et visant à combattre le terrorisme, échanger des informations en matière de sécurité et visant à renforcer la coopération entre leurs institutions, concrétisant ainsi l'esprit du Traité de Taëf de 1934 et du mémorandum d'accord signé le 26 février 1995. Un accord sur la coopération technique, en matière d'investissement, et sur la coopération commerciale et économique a également été signé.

La République du Yémen a montré un désir sincère et une volonté politique vigoureuse, et a fait des efforts constants pour s'attaquer à la question de l'occupation par l'Érythrée à la mi-décembre 1995 de l'île yéménite de Hanish al-Koubra (la grande Hanish) en mer Rouge. Pendant que les négociations se déroulaient entre les deux pays afin de parvenir à un règlement pacifique qui respecterait les droits juridiques, historiques et géographiques, notre pays n'a pas choisi l'usage de la force. Dès le premier jour, nous avons souligné la nécessité de recourir aux moyens pacifiques, au dialogue par le biais de médiateurs et à l'arbitrage international afin d'éviter aux deux peuples voisins les fléaux de la guerre et des conflits, confiants en les principes et objectifs des Nations Unies et vu notre attachement aux dispositions de la Charte. C'est ainsi qu'un accord de principes entre le Yémen et l'Érythrée a été officiellement signé à Paris le 21 mai 1996. On a abouti à ce résultat grâce aux efforts de médiation français, égyptiens et éthiopiens et à l'appui de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Cet accord a été une base solide pour le règlement pacifique du conflit entre les deux pays sur les questions de souveraineté territoriale et de frontières maritimes. Sur cette base, les discussions se sont engagées sur les mesures spéciales d'arbitrage et le mécanisme à utiliser en vue d'engager le processus dès que possible. Il est malheureux que, durant ces procédures mêmes, l'Érythrée ait entrepris de nouvelles actions sur l'île de Hanish al-Soughra (la petite Hanish) le 10 août 1996, en violation de l'accord de principes, créant ainsi une atmosphère de tension et de conflit dans la région qui menace la stabilité, la sécurité et la sûreté de la navigation internationale dans la région.

Maintenant que l'Érythrée a retiré ses forces de l'île de Hanish al-Soughra et que la crise est passée, nous voudrions exprimer notre gratitude pour le rôle joué et les efforts faits par la France et son Envoyé spécial, et pour la position adoptée par le Secrétaire général, le Président et les membres du Conseil de sécurité, et tous les États frères et amis qui ont manifesté appui et soutien aux principes convenus pour résoudre pacifiquement le conflit par voie d'arbitrage. Enfin, mon pays voudrait souligner qu'un règlement pacifi-

que est la bonne voie pour améliorer les relations entre le Yémen et l'Érythrée et pour promouvoir la confiance nécessaire à la création d'un climat favorable au développement des relations entre les deux pays et entre les peuples du Yémen et de l'Érythrée.

La guerre civile en Somalie a dépassé les limites de la raison et, comme notre pays est voisin de la Somalie soeur, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'assumer le fardeau d'accueillir des dizaines de milliers de réfugiés et, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et avec les organisations non gouvernementales, de les loger et de les nourrir, bien que cela soit un lourd fardeau pour notre pays déjà en butte à de grandes difficultés économiques et sociales.

Nous sommes profondément troublés par la fragmentation continue, les combats et l'incertitude en Somalie. La République du Yémen considère que la responsabilité de résoudre le problème des réfugiés, qui représentent un lourd fardeau social et économique, ainsi que le problème somalien, incombe aux Somaliens eux-mêmes. Sur cette base, nous demandons à nouveau aux dirigeants somaliens de faire preuve d'une volonté politique plus grande et d'un véritable désir de parvenir à un règlement définitif afin de rétablir la paix et la stabilité dans leur pays, et d'engager un dialogue afin de sauver leur peuple, de reconstruire leur pays et de donner aux réfugiés la possibilité de rentrer chez eux et de s'établir. Afin de faciliter cela, le Yémen a reçu plusieurs dirigeants somaliens et n'a épargné aucun effort pour aider les Somaliens eux-mêmes à parvenir à un accord national acceptable par tous. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès. La réalisation de la réconciliation nationale en Somalie et l'instauration de la paix et de la stabilité dans ce pays et dans toute la corne de l'Afrique sont au premier plan de nos préoccupations, étant donné les relations historiques et stratégiques, qui nous lient inextricablement aux autres États de la région.

Vu l'appui positif de la République du Yémen au processus de paix au Moyen-Orient — qui a commencé avec la Conférence de Madrid en octobre 1991, garantissant une paix juste et globale sur la base des résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, des accords et protocoles adoptés par la suite en la matière, du principe de l'échange de la terre contre la paix et de la garantie d'un retrait total israélien de tous les territoires arabes occupés —, nous soulignons une fois de plus la nécessité d'une paix juste, globale et durable toujours en tant que base de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région, assurant que les racines de la violence

seront extirpées, les causes de l'extrémisme détruites et les valeurs de la tolérance, de la coexistence pacifique et de la coopération civilisée entre les peuples encouragées.

C'est pourquoi, nous voudrions exprimer notre préoccupation au sujet de la reprise de la politique israélienne de colonies de peuplement en terre palestinienne, notamment autour de la ville d'Al Qods Al Charif. Les Israéliens établissent des colonies, démolissent les maisons des Palestiniens, construisent des voies de passage pour les colons israéliens, continuent le bouclage des terres palestiniennes et refusent de redéployer les forces israéliennes hors d'Hébron. Ces pratiques israéliennes constituent des violations flagrantes des accords et des engagements signés entre Israël et l'Autorité palestinienne et ne peuvent qu'exacerber les tensions et ramener le processus de paix à son point de départ, voire provoquer son déraillement.

C'est pourquoi nous soulignons l'importance de progrès rapides en vue d'un règlement final conduisant à la restauration des droits légitimes du peuple palestinien, en particulier ses droits à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions internationales pertinentes et aux principes fondamentaux sous-tendant la Conférence de Madrid. Des négociations sur la base de ces principes doivent être menées sur tous les volets, et toutes les parties devront respecter leurs engagements.

Le processus de paix est actuellement confronté à des risques et défis qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs. Il y a, de la part d'Israël, une volonté délibérée de tergiverser et d'atermoyer afin de retarder la reprise des négociations avec la République arabe syrienne, sur la base des accords conclus avec le Gouvernement israélien précédent. Citons en premier l'engagement du retrait total du Golan syrien et du Sud-Liban occupés, conformément aux résolutions internationales pertinentes et au principe de l'échange de la terre contre la paix. Nous soulignons la nécessité pour Israël de s'engager à respecter la souveraineté et l'indépendance du Liban frère, à libérer les prisonniers libanais détenus dans des camps de concentration israéliens et à assumer la responsabilité d'indemniser le Liban de toutes les pertes qu'il a subies à la suite des actes d'agression israéliens continus perpétrés contre sa terre et son peuple.

Une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, ainsi que la sécurité et la stabilité de la région, ne peut être réalisée que si tous les États de la région s'acquittaient de leurs obligations sur un pied d'égalité et si l'on déclarait le Moyen-Orient «zone exempte d'armes nucléaires, biologiques et chimiques». De plus, Israël doit ratifier le Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires et soumettre ses installations au régime d'inspection international en tant que mesure visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et libérer la région de la menace de toutes les armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous aimerions dire combien nous sommes satisfaits de la signature, au début de cette session, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Yémen signera le Traité aujourd'hui.

Alors que le Yémen souligne l'importance du respect total par l'Iraq des résolutions de la communauté internationale et de sa coopération constante avec l'ONU, nous aimerions également souligner la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous exprimons également notre grande préoccupation et le fait que nous condamnons toute action susceptible de porter atteinte à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et nous demandons que les souffrances du peuple iraquien infligées par le blocus soient allégées. Nous nous félicitons par conséquent de la signature en mai 1996 du mémorandum d'accord entre l'Iraq et l'ONU relatif à l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, autorisant la vente de pétrole pour l'achat de denrées alimentaires en tant que premier pas vers l'allègement des souffrances du peuple iraquien frère.

Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'agir en vue de la levée du blocus aérien et autres mesures imposées à la Jamahiriya arabe libyenne, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et pour répondre aux résolutions et propositions des organisations régionales. La plus récente a été l'initiative présentée par le sommet arabe convoqué d'urgence, qui a eu lieu au Caire, du 21 au 23 juin 1996, afin de résoudre le conflit entre la Jamahiriya arabe libyenne et les trois pays concernés.

La République du Yémen renouvelle son appel aux pays frères, la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis, pour qu'ils poursuivent le dialogue direct dans le but de parvenir à un règlement pacifique de la question des trois îles : la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes de bon voisinage et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États de la région, et aient recours à l'arbitrage international d'une manière satisfaisante pour les deux parties.

Notre pays met également l'accent sur sa solidarité avec l'État frère de Bahreïn et exprime son plein appui

aux mesures qu'il prendra pour assurer sa sécurité et sa stabilité.

La situation tragique du peuple de Bosnie-Herzégovine a préoccupé le peuple yéménite. La République du Yémen se félicite par conséquent des accords auxquels les parties au conflit sont parvenues en novembre dernier à Dayton et à Paris afin de ramener la paix en Bosnie-Herzégovine, et exprime sa satisfaction quant au contenu des accords, qui a souligné la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine. À cette occasion, nous voudrions dire que nous apprécions les efforts faits par les États-Unis d'Amérique et les États de l'Union européenne pour parvenir à ces accords. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter tout l'appui possible au peuple de Bosnie-Herzégovine et à ses plans de développement et de reconstruction de son pays. Nous soulignons également la nécessité pour toutes les parties de remettre tous les criminels de guerre au Tribunal international de La Haye afin qu'ils puissent rendre compte de leurs crimes odieux contre l'humanité perpétrés en violation du droit international, des droits de l'homme et des conventions internationales.

La République du Yémen, vu sa position géographique au bord de l'océan Indien, attache une importance particulière à tous les efforts faits pour renforcer la coopération entre les États du littoral de cet océan. En conséquence, notre pays a pris part à la réunion récente tenue à l'île Maurice pour compléter le projet de charte et le programme d'action relatifs à l'initiative des pays qui donnent sur l'océan Indien.

Nous saisissons cette occasion pour dire combien nous sommes satisfaits du travail du Comité spécial chargé de faire de l'océan Indien une zone de paix exempte d'armes nucléaires. Nous demandons aux membres permanents du Conseil de sécurité et aux utilisateurs maritimes de l'océan Indien de participer aux travaux du Comité afin de contribuer à renforcer la sécurité, la paix, la stabilité et la coopération dans la région, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Pour terminer, j'aimerais exprimer l'espoir que les travaux de cette session soient couronnés de succès, renforçant ainsi l'aptitude de l'ONU et de ses divers organes à atteindre leurs objectifs et à réaliser les idéaux consacrés dans la Charte, d'une manière conforme à l'esprit de l'époque et aux changements internationaux.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Roberto Robaina González.

M. Robaina González (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a un an, de cette même tribune, j'avais commencé mon discours en lisant une dizaine de nouvelles effrayantes publiées par la presse internationale : conflits armés, violence et mort dans les villes, épidémies qui faisaient de nouvelles victimes. En essayant aujourd'hui de refaire la même expérience, j'ai découvert que la situation est la même, sinon pire. Malheureusement, le monde a perdu 12 mois supplémentaires, sans rien faire pour arrêter cette catastrophe.

Comme s'il fallait illustrer par des faits concrets ce que je viens de dire, au cours de ces jours durant lesquels nous nous réunissons, le sang de l'héroïque peuple palestinien a recommencé à couler. Je dois d'abord dénoncer cette nouvelle agression israélienne et la politique d'hégémonie qui la soutient, et j'exprime notre appui à nos frères palestiniens dans leur lutte pour avoir le droit légitime d'avoir enfin un État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Il y a près d'un an également, le Premier Ministre de votre pays, la Malaisie, a proclamé à juste titre que l'ONU devait se trouver aux côtés des peuples et nations pour les aider à satisfaire leur besoins collectifs, afin de servir toute l'humanité et que pour cela, il était nécessaire de corriger la tendance à faire de cette Organisation un instrument au service des riches et des puissants. Aujourd'hui, et il convient de le reconnaître, nous nous réunissons à nouveau sans avoir réussi à dissiper ce danger.

Aussi, j'exprime non seulement la satisfaction de notre gouvernement de vous voir, Monsieur le Président, présider nos travaux, mais je me dois également d'exprimer ma confiance en vos compétences de diplomate, étant donné votre parcours et votre longue expérience au sein de cette Organisation qui vous aideront à diriger d'une main ferme une Assemblée générale si difficile et complexe.

Loin d'être plus démocratique et plus universelle, l'Organisation qui nous réunit aujourd'hui tend à resserrer petit à petit le cercle exclusif de ceux qui la gouvernent. Les appels légitimes qui ont été entendus depuis cette tribune sont un signal d'alarme face à l'évolution de courants de pensée qui naissent principalement dans le pays hôte.

Il y a quelques semaines à peine, le Président du Comité des relations extérieures du Sénat des États-Unis a diffusé un ultimatum intimant à l'ONU de se réformer en

accord avec le mode et le style prescrits par ce pays ou de s'attendre à en subir les conséquences. Ses articles parus dans des publications de renom remettent précisément en question les fondements sur lesquels repose cette institution, notamment le principe de l'égalité souveraine des États.

Pour un homme politique américain si influent et pour ceux qui s'identifient à ses idées primitives, l'argument est le suivant et il n'y en a qu'un : certains États méritent plus de privilèges que d'autres. Ainsi, ils essayent de rendre vain le principe de l'égalité souveraine des États, pierre angulaire de la Charte, adoptée il y a déjà plus de 50 ans à San Francisco.

Mais il y a pire. Non seulement le Gouvernement des États-Unis d'Amérique est débiteur envers les Nations Unies de la somme honteuse de plus de 1,5 milliard de dollars mais il s'arroge sans honte le droit de déterminer unilatéralement qui peut et ne peut pas être Secrétaire général de l'Organisation. Il s'arroge également le droit d'argumenter sur la manière dont doit être ou ne pas être administrée efficacement une organisation qu'il prive délibérément des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

Quatre-vingt pour cent du travail du système des Nations Unies sont consacrés à l'aide aux pays en développement et au renforcement de leur capacité de se prendre en charge. Il s'agit, entre autres, d'aspirer à un juste traitement dans les relations économiques internationales, d'essayer de sauver les enfants de la famine et de la maladie, de promouvoir l'aide d'urgence aux réfugiés et aux victimes de catastrophes, d'essayer de lutter contre le crime, l'abus des drogues et les maladies, de promouvoir l'éducation et la mise en valeur des ressources humaines et d'aborder la gigantesque tâche qui consiste à arrêter ou à ralentir la détérioration progressive de l'environnement mondial.

Ce sont précisément ces fonctions que le tristement célèbre sénateur américain se propose de supprimer et c'est justement à cause de l'existence de ces programmes que la gestion du Secrétaire général est de plus en plus vivement attaquée.

Cette position, celle de la plus grande puissance du monde, ne vise pas un individu, elle utilise comme prétexte l'efficacité de l'Organisation pour s'opposer au mandat qui lui a été confié de satisfaire les besoins de l'immense majorité de l'humanité. Il s'agit donc d'une nouvelle tentative grossière d'imposer à la communauté des nations la volonté d'un seul État dans un forum de concertation multi-

latéral qui devrait être le plus représentatif et le plus démocratique de tous.

Il convient de se demander si nous, les membres de cette Assemblée, pouvons accepter passivement le défi que représente cette position unilatérale. Il faut rappeler ce que Harry Truman a dit à la Conférence de San Francisco en 1945 :

«Si nous n'arrivons pas à utiliser la Charte des Nations Unies et l'Organisation que nous avons créée avec elle, ce serait une trahison à l'égard de tous ceux qui sont morts pour que nous puissions nous réunir ici en toute liberté et sécurité en vue de l'élaborer.

Si nous essayons de l'utiliser égoïstement au bénéfice d'une nation ou d'un petit groupe de nations, nous serions également coupables de trahison.» (*Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, San Francisco, 1945, vol. 1, p. 687*)

Cette attitude se passe de commentaire. L'histoire ultérieure a été suffisamment éloquente. Mais le plus dangereux, comme on l'a dit à plusieurs reprises, c'est que les Nations Unies ne sont que le reflet de ce monde dans lequel nous vivons. L'unilatéralisme dominant est encore plus fort dans la conduite quotidienne des relations internationales. Dans un monde qui doit privilégier chaque jour les relations de respect, de bon voisinage et de coopération entre les peuples et les gouvernements, le fait est qu'une puissance, en se servant de son indiscutable poids économique, militaire et technologique, essaie d'imposer au reste du monde des règles et des normes de conduite, diminuant ainsi les droits souverains de chaque nation.

Quelle raison politique, juridique ou morale justifie et légitime les attaques de missiles lancées, il y a à peine quelques jours, contre la République d'Iraq par les forces armées américaines? Quel principe ou quelle caution peuvent faire valoir pour dissimuler l'emploi unilatéral et injustifié de la force? Le Conseil de sécurité ne s'est pas plié à cette agression unilatérale mais il n'a pas réussi à formuler une position claire sur cette agression, en raison de ses carences procédurales bien connues mais aussi de la tolérance et de l'impunité avec lesquelles la communauté internationale accepte depuis quelque temps l'arrogance pleine de superbe d'un gouvernement qui s'arroge le droit de punir des nations souveraines à sa guise en utilisant de faux prétextes.

Aucune raison ne justifie que l'intégrité territoriale d'un Membre de plein droit de l'Organisation soit foulée

aux pieds et encore moins du fait d'un seul gouvernement, ni que la paix et la sécurité d'une région peuplée de dizaines de millions de personnes soit menacée. Tout ceci a eu lieu tandis que les propres experts politiques du pays agresseur n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur la cause déterminante : les intérêts pétroliers ou la frénésie de la campagne électorale carnavalesque qui se déroule actuellement aux États-Unis.

Il est incroyable que la politique mondiale puisse être paralysée, que des ministères des affaires étrangères diffèrent leurs décisions et que des gouvernements avancent ou retardent des réponses aux dilemmes de la vie nationale ou internationale, uniquement en fonction des conséquences que cela peut avoir dans ce simulacre de démocratie américaine. Tout peut arriver et aucun pays, aucune règle juridique ou principe moral ne semble à l'abri. Heureusement, les élections présidentielles ne se déroulent que tous les quatre ans, car si elles se déroulaient tous les ans, comme les sessions de l'Assemblée générale, la vie sur cette planète serait une vraie folie.

La loi Helms-Burton, dirigée contre la souveraineté de tous et contre Cuba, État souverain, a été conçue comme un effort supplémentaire pour soumettre notre peuple par la faim et la misère. Il s'agit d'un exemple éloquent de la volonté absurde d'imposer à des pays souverains et indépendants des desseins impérialistes dans la conduite de leurs propres relations internationales et commerciales. C'est pourquoi cette loi a été unanimement rejetée par la communauté internationale. Cette loi, ignorant les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, vise à durcir l'embargo contre notre pays.

Pendant un siècle, et notamment au cours des 37 dernières années, le peuple cubain a dû faire face à la vocation hégémonique des gouvernements successifs des États-Unis. Les ambitions extraterritoriales de notre voisin, ses tentatives de remettre en cause les décisions souveraines d'un autre État et le fait qu'il enfreint des principes universellement reconnus du commerce international sont des réalités qui sont depuis longtemps familières à Cuba.

Lorsque nous avons dénoncé le crime qui se préparait, ce n'était ni pour effrayer quiconque ni pour jouer avec quiconque. La loi Helms-Burton, produit le plus sophistiqué de la guerre économique contre Cuba, agresse de nombreux pays et les oblige à faire l'expérience dans leur propre souveraineté de ce que nous les Cubains avons dû affronter pendant si longtemps. Le monde peut maintenant mieux comprendre ce qu'a signifié pour mon pays tant d'années d'offenses continues et d'actes extraterritoriaux.

Un autre exemple d'unipolarité et de tentative de dicter leur conduite aux États souverains est la loi connue sous le nom de loi D'Amato-Kennedy, qui a également fait l'objet d'une réprobation universelle. Elle reprend la philosophie de la contrainte et ratifie la tendance à appliquer la loi des États-Unis au-delà de leurs frontières. L'argument avancé est la prétendue lutte contre le terrorisme, alors qu'en fait les États-Unis sont le principal promoteur du terrorisme dans leurs guerres douteuses au Nicaragua, en El Salvador, en Angola et en Afrique du Sud, contre les patriotes Palestiniens et dans de nombreux autres pays — les États-Unis ont toujours soutenu les régimes les plus sanglants qui aient jamais existé dans ce monde.

Il existe des causes justes et des causes injustes. Personne n'aura jamais le droit de tuer des innocents, quels que soient les objectifs poursuivis. Ceci n'abolit pas le droit qu'a tout peuple d'utiliser les armes contre ses oppresseurs : se battre proprement, oui, tuer des innocents, jamais. On ne peut tolérer qu'un État s'arroge le droit d'accuser, de condamner et de sanctionner d'autres nations et d'imposer par la force une croisade illégitime qui sert souvent à déguiser les vrais terroristes.

Cuba — qui a été victime de nombreuses actions terroristes et a fait face pendant de nombreuses années à des tentatives répétées d'assassinat prenant pour cible ses responsables politiques, ainsi qu'à des sabotages, des guerres biologiques, à la destruction en vol d'un avion commercial et à des détournements d'avion, et qui aujourd'hui encore subit des infiltrations armées et qui, surtout, a été victime d'un terrorisme économique brutal — attend de la communauté internationale un effort commun et conscient pour faire échec au terrorisme qui a pris naissance à l'origine à Langley, Virginie — à savoir, au quartier général de la Central Intelligence Agency — pour ensuite s'étendre à de nombreux pays du monde.

Le trafic des drogues devrait, selon nous, être abordé dans la même optique. La question des drogues ne doit pas être transformée en un instrument de pression contre les pays sous-développés, dont beaucoup n'ont pas les ressources suffisantes pour affronter ce fléau. Ce problème a pris des dimensions mondiales et ne peut être résolu qu'en partageant les responsabilités et en utilisant les mécanismes offerts par les Nations Unies.

La politique consistant à concéder des «certificats de bonne conduite» arbitraires est inacceptable, d'autant plus qu'elle sert de prétexte à des ingérences dans les affaires intérieures de nations souveraines. Le pays qui du fait de son énorme taux de consommation est devenu le principal

marché de cette industrie criminelle et sa force motrice, le pays sur le territoire duquel sont générés les plus grands bénéfices de ce commerce, n'a pas l'autorité morale d'attribuer des responsabilités ni en exiger des autres. Qu'arriverait-il si le monde, réellement préoccupé par le fléau de la drogue, devait à l'unanimité retirer son certificat au plus grand consommateur de drogues? En d'autres termes, que celui qui a un toit de verre ne lance pas de pierres dans le jardin du voisin, et que celui qui a une poutre dans l'oeil ne s'occupe pas de la paille dans l'oeil du voisin.

Personne ne peut tenir pour négligeable l'immense influence des États-Unis dans la période dite de l'après-guerre froide mais l'humanité ferait une erreur si elle considérait avec indifférence les courants de pensée qui, dans ce pays, conçoivent la possibilité de gouverner le reste du monde ou d'agir avec le plus profond mépris pour les droits et les intérêts des autres peuples. Nous sommes confrontés à un King Kong échappé de sa cage, détruisant et écrasant tout sur son passage, au hasard et sans aucun contrôle.

Nous n'essayons pas de convaincre cette instance que les États-Unis sont la source de tous les maux de cette planète, mais ce serait une erreur que d'ignorer la réalité et de ne pas engager à temps des actions préventives — de préférence des actions collectives — pour ramener à la raison les personnes chargées de diriger politiquement ce pays et les inciter à le faire avec un sens minimum des responsabilités, et de leur faire comprendre que le pouvoir d'une nation, aussi importante soit-elle, a ses limites.

Le monde d'aujourd'hui est davantage assailli d'incertitudes que lorsque fut démagogiquement proclamé le nouvel ordre mondial. Au seuil du nouveau millénaire, le nombre des conflits armés entre les États, les groupes ethniques et les religions a augmenté. Ce que nous voyons partout n'est pas un ordre nouveau, mais un désordre intégral et inquiétant. Les conséquences sociales et économiques de ces conflits n'ont pas d'équivalent dans l'histoire contemporaine, mais nous ne pouvons pas prétendre de manière simpliste que la contrainte militaire, la coercition et les sanctions sont une panacée qui peut résoudre les nombreux problèmes du monde.

Les inégalités, le sous-développement rampant, la mondialisation et l'interdépendance qui prennent de plus en plus les pires formes de la dépendance, doivent disparaître pour que ces nouveaux conflits puissent, à leur tour, être éliminés à jamais d'un monde basé sur l'injustice, qui tend à devenir de plus en plus ingouvernable.

Les modèles économiques basés sur la philosophie néolibérale se sont propagés dans la plus grande partie du tiers monde avec l'appui des institutions financières internationales. Bien que ces modèles aient généré des indicateurs macro-économiques trompeurs malgré les apparences, ils s'accompagnent, dans la pratique, d'un accroissement de la pauvreté, de la marginalisation, de la dégradation de l'environnement, de la maladie, de l'ignorance, de conflits sociaux, de la perte de ressources et de la souveraineté nationales, bref, d'un sous-développement brutal et de plus en plus irréversible.

L'école de pensée néolibérale est basée sur des paradigmes artificiels qui devraient être démasqués. Il est faux de dire que le marché, avec sa prise occulte, offre le moyen de régler définitivement les immenses bouleversements qui affligent l'économie internationale et qu'il constitue le remède miracle qui devrait libérer du sous-développement et de la pauvreté un grand nombre de pays abritant la vaste majorité de la population du monde.

Il est faux de dire que la privatisation absolue, qui ne peut profiter qu'à la minorité, apporte le bien-être aux légions de gens pauvres et misérables qui vivent dans le tiers monde.

Il est faux de dire que la géographie détermine le pouvoir économique des peuples.

Il est faux de dire que la génétique détermine quels êtres humains sont nés pour être pauvres et misérables ou/et quels autres sont nés sous l'étoile brillante de la richesse et de l'extravagance.

Il est faux de dire que l'État ou le gouvernement est la principale source de corruption et d'inefficacité et qu'il devrait renoncer à la responsabilité du bien-être, de la santé et de l'éducation, en l'abandonnant au secteur privé, dont la vision sera toujours limitée et discriminatoire, souvent basée sur la cupidité.

Il est faux de dire que les pauvres, les opprimés et les exploités ont un rôle moindre à jouer dans les sociétés ultra-modernes.

Il est faux de dire que la justice et l'équité sociales doivent toujours être sacrifiées à l'efficacité commerciale.

Il est faux de dire que la disparition de toute protection pour les industries nationales dans les pays en développement permettra d'accroître la productivité, la richesse, les emplois et le bien-être de leurs peuples.

Il est faux de dire que la souveraineté des nations est un principe démodé de coexistence internationale et que les gouvernements et les pays sont prêts à l'abandonner en raison de la force du capital transnational et des modèles socio-politiques exportés par le Nord.

Enfin, il est faux de dire que les modèles néolibéraux qui nous ont été vendus rehausseront les indicateurs ou les niveaux de développement humain déjà définis comme des objectifs de l'ONU.

Il faut vérifier les statistiques et comparer les rapports annuels, non seulement entre un pays et un autre, mais aussi entre les indicateurs pour le tiers monde, d'une année à l'autre, dans des domaines tels que la mortalité infantile, la pauvreté, l'éducation, l'espérance de vie, l'accès à l'eau potable, les établissements humains, l'instruction des enfants et le nombre de médecins par rapport au nombre d'habitants.

Toutes ces faussetés, dont beaucoup apparaissent dans des documents des Nations Unies, cachent la banqueroute qui menace les perspectives de développement de la plupart des pays pauvres, qui menace déjà la stabilité mondiale et aggrave la dégradation de l'environnement que nous avons tous reconnue il y a quelques années déjà à l'historique Conférence de Rio. Les pauvres tombent dans l'abîme toujours plus large qui les sépare des riches, lesquels continuent de prospérer de façon disproportionnée et irresponsable, sans réaliser que tôt ou tard leur propre poids les entraînera dans ce gouffre.

Et, dans ce contexte aberrant, qu'avons-nous à dire de la course aux armements? La rivalité entre les grandes puissances et la course aux armements ont prétendument disparu. Pourquoi, alors, malgré l'adoption d'instruments internationaux devant servir à cette fin, peut-on observer une résistance aussi forte au véritable désarmement nucléaire, qui libérera l'humanité à jamais de ce fléau? Qui est responsable du fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires récemment adopté ne couvre pas les essais simulés en laboratoire, qui permettront à ceux qui monopolisent ces armes mortelles de les perfectionner, et ne fait mention d'aucune obligation de détruire les arsenaux. À moins que nous ne découvrons que la vie existe sur d'autres galaxies, d'où viendront les ennemis qui mettront en danger les grandes puissances?

Cinquante et un ans après la création de l'ONU, nous constatons que la richesse et le développement ne se propagent pas du Nord au Sud, mais qu'au contraire le sous-

développement ne fait qu'augmenter et qu'il se propage inexorablement du Sud au Nord.

On dit que la faim et la pauvreté ne font que croître. En fait, on constate également que la richesse est de plus en plus concentrée, de plus en plus exclusive et limitée, et que la construction de murs plus hauts encore que celui qui s'est écroulé à Berlin se poursuit.

Soyons francs : le Nord n'est pas aussi riche que les apparences le laissent croire, et le Sud n'est pas aussi pauvre qu'on veut le faire croire. Presque toute la richesse du Nord provient de la richesse et des ressources du Sud. Et toute la faim et la pauvreté du Sud n'est rien d'autre que l'héritage de plus de 500 ans d'exploitation et de mépris de nos droits de l'homme.

Si nous ne pouvons inverser cette situation collectivement, en partageant ce fardeau et en améliorant les conditions de vie dans les pays en développement, personne ne sera capable de freiner les vagues de migrants attirés par le chant des sirènes des sociétés riches et opulentes.

L'ONU possède un vaste arsenal de documents, de résolutions et d'initiatives élaborés à cette fin, mais qui n'ont jamais été mis en oeuvre. Bientôt, il sera trop tard. Mais nous pouvons encore agir aujourd'hui.

Tout cela a lieu pendant que le blocus de Cuba est maintenu. Avec la loi Helms-Burton, il est devenu encore plus clair qu'il ne s'agit pas seulement d'un embargo, car, ces derniers mois, les États-Unis, par leurs paroles et leurs actions, ont transmis au monde entier des signaux qui révèlent qu'ils se livrent vraiment contre mon pays à une longue et déloyale guerre économique qui vise à prendre le contrôle total de notre souveraineté et de nos marchés.

Le blocus criminel, qui fait partie d'une série effrayante de mesures appliquées contre Cuba depuis plus de 35 ans, s'appuie maintenant sur une loi draconienne qui incite publiquement à une croisade mondiale tendant à modifier par la force l'ordre constitutionnel cubain et à inverser le cours d'une révolution que notre peuple défend au prix de sa vie.

Où en sommes-nous arrivés pour que des diplomates des États-Unis, dans le cadre de la plus répugnante mission depuis la guerre du Viet Nam, puissent déclarer au monde qu'ils lui confèrent quelques mois de souveraineté avant de la piétiner si le monde ne s'associe pas à eux dans leur guerre contre Cuba?

Je m'acquitte du mandat qui m'a été conféré par le peuple libre de Cuba pour proclamer devant la communauté internationale que nous persévérons dans les efforts que nous faisons pour défendre nos mesures sociales, politiques et économiques en vue d'assurer l'égalité, la justice et le bien-être de tous les Cubains.

C'est sur la base de notre propre expérience que nous pouvons le mieux, en tant que nation, contribuer à régler les énormes problèmes qui se posent à l'humanité, comme en témoignent les progrès économiques, politiques et sociaux réalisés par Cuba pendant l'année écoulée. Un pays qui a surmonté une grave crise économique, un pays qui reste gouvernable, qui croît et se développe avec la solida-

rité d'un grand nombre, un pays dont les relations s'étendent au monde entier et qui devient de plus en plus fort — voilà un pays qui a de l'avenir.

La forme de socialisme que nous avons choisie pour notre patrie est la seule option progressiste, morale et éthique possible, qui puise ses racines dans l'histoire de notre nation. C'est une voie que nous avons choisie dans la liberté et la souveraineté, une voie à laquelle nous ne renoncerons pas et que personne ne nous a imposée.

Nous tenons à vivre en harmonie avec tous les pays du monde, y compris les États-Unis. Cuba veut la paix. Elle en a besoin. Mais soyons clairs : Cuba n'a jamais voulu et ne voudra jamais sacrifier, à la suite de pressions ou en échange de quoi que ce soit, l'indépendance, la souveraineté et l'autonomie qu'elle a réalisées et défendues si chèrement.

Aujourd'hui, dans ces Caraïbes d'azur qui nous abritent, nous, Cubains, continuerons à garder la tête haute, les pieds sur terre et les yeux tournés vers l'avenir. Nous défendons ainsi notre choix : vivre dans la patrie libre et souveraine dont nos pères fondateurs rêvaient et que nos pères et nos grand-pères ont concrétisée.

Cela ne fait aucun doute. Nous triompherons.

La séance est levée à 13 h 30.